



LES ANALYSES DE
LABORATOIRE C'EST
NOTRE EXPERTISE

**NOUS SOMMES
TECHNOLOGISTES
MÉDICAUX**

RAPPORT ANNUEL

ÉDITION
2021-2022

**PROTÉGER LE
PUBLIC,
NOTAMMENT
EN
CONTRÔLANT
L'EXERCICE
DE LA
PROFESSION
PAR NOS
MEMBRES**



RAPPORT ANNUEL 2021-2022

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	2
RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE	3
MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE	5
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ORDRE 2021-2022	8
LES ACTIVITÉS	12
Activités du conseil d'administration 2021-2022	12
Activités relatives au comité de la formation	13
Activités relatives à la reconnaissance des équivalences	14
Activités relatives à la délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux	15
Activités relatives à la délivrance des permis	16
Activités relatives à la l'assurance responsabilité professionnelle	16
Activités relatives à l'indemnisation	16
Activités relatives à l'inspection professionnelle	17
Autres activités relatives à l'inspection professionnelle	18
Activités relatives à la formation continue	21
Autres activités relatives à la formation continue	22
Activités relatives au bureau du syndic	24
Activités relatives à la conciliation et à l'arbitrage des comptes	27
Activités relatives au comité de révision	28
Activités relatives au conseil de discipline	29
Activités relatives à l'exercice illégal et à l'usurpation de titre réservé	30
Activités relatives aux normes professionnelles et au soutien à l'exercice de la profession	31
Activités relatives aux communications	32
Activités de reconnaissance	33
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	34
Mission et vision de la profession 2021-2022	
ANNEXE I	40
Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des membres de comités	
ÉTATS FINANCIERS	41
Rapport de l'auditeur indépendant	42
État des résultats pour l'exercice terminé le 31 mars 2022	44
État de l'évolution de l'actif net pour l'exercice terminé le 31 mars 2022	45
Bilan au 31 mars 2022	46
État des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars 2022	48
Notes complémentaires au 31 mars 2022	49
Annexes	56

Note : Dans le présent document, le genre masculin est générique et est utilisé uniquement dans le but d'alléger le texte.

CONSEIL EXÉCUTIF

Monsieur François Paradis

*Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec*

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2022.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La ministre responsable de l'application du Code des professions et des lois constituant les ordres professionnels,

*Danielle McCann
Québec, novembre 2022*

Madame Danielle McCann

Ministre responsable de l'application du Code des professions et des lois constituant les ordres professionnels

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application du Code des professions et des lois constituant les ordres professionnels, le rapport d'activité de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec.

Ce rapport annuel couvre l'exercice financier du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022.

Recevez, madame la Ministre, l'assurance de mes sentiments distingués.

*La présidente,
Loan Luu, T.M., B.Sc.
Montréal, novembre 2022*

Madame Diane Legault

*Présidente
Office des professions du Québec*

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec.

Ce rapport annuel couvre l'exercice financier du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022.

Recevez, madame la Présidente, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

*La présidente,
Loan Luu, T.M., B.Sc.
Montréal, novembre 2022*

Une autre année hors de l'ordinaire se termine avec la fin de la crise sanitaire à l'horizon. La pandémie de COVID-19 aura laissé sur son passage des enjeux sans précédent en ce qui concerne les ressources humaines et la pratique professionnelle. Avant de dresser les principales activités réalisées par l'Ordre au cours de l'exercice qui se termine, permettez-moi de vous offrir ces quelques mots.

Je voudrais saluer le dévouement et le professionnalisme des technologistes médicaux qui ont été aux premières lignes lors de cette crise sanitaire et qui ont répondu toujours présents en ces temps de grands bouleversements dans les laboratoires médicaux. Leur travail exemplaire a contribué à vaincre l'ennemi invisible qu'est la COVID-19 et ses sous-variants en constante mutation, sans oublier la réalisation des nombreuses analyses effectuées quotidiennement et qui sont essentielles au diagnostic, au suivi et au traitement du patient.

Chapeau à vous, chers et chères T.M., vous êtes les héros obscurs de cette pandémie.

Après une année à la barre du conseil d'administration en tant que présidente de l'Ordre, j'ai le privilège de vous présenter les faits marquants et réalisations de l'exercice s'échelonnant du 1er avril 2021 au 31 mars 2022.

ENJEUX PARTICULIERS

Pandémie COVID-19

L'année 2021-2022 aura encore une fois été dominée par les vagues successives de la COVID-19. De nouvelles mutations du virus Sars-Cov-2 ont amené leur lot de défis dans le réseau de la santé. La vague Omicron a particulièrement touché les professionnels de la santé, plusieurs ayant dû s'absenter à cause de la maladie. Des milliers de tests de dépistage ont été effectués pour la population. Après deux ans de dépistage prioritaire de la COVID-19, il y a un grand espoir que le marathon de la crise sanitaire tire à sa fin.

Pénurie de main-d'œuvre

La pénurie s'aggrave partout au Québec. Le manque criant de T.M. a atteint un point critique dans les laboratoires cliniques au Québec. Cette pénurie de T.M. est préoccupante et engendre des enjeux de protection du public. Le réseau, pour éviter les bris de service, a fait appel à des ressources non diplômées du programme de Technologie d'analyses biomédicales (TAB) pour travailler dans les laboratoires. Dans une position officielle émise en septembre 2020, l'Ordre est d'avis que le technologiste médical doit demeurer la principale référence au sujet de l'expertise en techniques d'analyses biomédicales au sein des laboratoires cliniques.

L'Ordre considère que le recours à du personnel de laboratoire non diplômé du programme TAB pour exécuter des activités préanalytiques, analytiques et postanalytiques qui visent à obtenir un résultat représentatif de l'état du patient au moment du prélèvement de son échantillon biologique représente un risque et soulève des inquiétudes quant à la protection du public. C'est dans cette foulée que l'Ordre est en train de rédiger un mémoire sur la modernisation des activités réservées, qui sera déposé à l'Office des professions du Québec à l'automne 2022.

L'Ordre participe activement à la recherche de solutions à court et moyen terme sur la problématique du besoin de main-d'œuvre. Les représentants de l'Ordre siègent à divers comités et groupes de travail du ministère de la Santé et des Services sociaux pour discuter des enjeux qui y sont rattachés.

L'Ordre, en collaboration avec le *Pôle de coordination* pour l'accès à la formation, travaille à la mise sur pied de formations d'appoint adaptées qui répondront aux besoins des professionnels formés à l'étranger qui font une demande de reconnaissance d'équivalence de diplôme ou de la formation à l'Ordre, ou en vertu de l'ARM Québec-France. Si tout se déroule comme prévu, le groupe de travail espère que les premières cohortes pourront commencer leur formation à l'automne 2023 ou au plus tard à l'hiver 2024.



Collaboration interprofessionnelle

Des interventions diverses ont été effectuées auprès des instances gouvernementales.

■ Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS)

Les travaux de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux sur la pertinence et les indications de la transmission des pièces chirurgicales au laboratoire d'anatomopathologie se poursuivent avec les volets de la chirurgie vasculaire, cardiovasculaire et thoracique; de l'oto-rhino-laryngologie; de la chirurgie buccale et maxillo-cervico-faciale et de l'ophtalmologie.

Les résultats de ces travaux permettront d'optimiser le nombre de spécimens chirurgicaux pouvant être exemptés d'une transmission systématique au laboratoire d'anatomopathologie aux fins d'analyse.

■ Inter-ordres

Un projet de bande dessinée, *Vacciner avec fierté!*, dont l'instigateur est le Dr Jean-Bernard Trudeau, anciennement directeur général adjoint du Collège des médecins du Québec, met en lumière le travail collectif des membres de tous les ordres professionnels qui sont allés contribuer à la campagne de vaccination contre la COVID-19.

■ Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ)

L'Ordre collabore activement avec le CIQ sur les dossiers de la modernisation du système professionnel, sur la réforme du système de santé proposée par le ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Christian Dubé, et sur les diverses consultations de l'Office des professions du Québec.



CONCLUSION

Enfin, je remercie les membres du conseil d'administration pour leur disponibilité et leur engagement. Leur contribution aux processus décisionnels est essentielle pour faire avancer les dossiers prioritaires et stratégiques de l'Ordre, mais également pour contribuer à l'avancement de la profession.

Je voudrais souligner le dévouement de chaque employé de l'équipe de la permanence pour le travail accompli durant une autre année hors du commun. Leur agilité a permis de relever plusieurs défis occasionnés par la crise sanitaire.

Enfin, je ne peux conclure sans souligner le travail exceptionnel de la directrice générale et secrétaire, qui a habilement coordonné toutes les activités de l'Ordre afin que notre mission de la protection du public soit accomplie.

Loan Luu, T.M., B.Sc., présidente à l'OPTMQ

2021-2022

Flexibilité et persévérance, ce sont deux mots qui caractérisent bien l'année 2021-2022 tant en ce qui concerne les membres de l'équipe de l'Ordre que le contexte dans lequel s'est réalisée la planification annuelle.

Au cours de cet exercice, plusieurs activités ont été retardées ou redéfinies en raison de la pandémie. En revanche, certaines opportunités ont été saisies.

Le 22 septembre 2021, appuyé par la Direction de l'attraction de la main-d'œuvre (DAMO) du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), l'Ordre a organisé une journée consacrée à des états généraux pour discuter du besoin de main-d'œuvre en laboratoire et réfléchir aux enjeux soulevés afin de trouver collectivement des pistes de solutions durables à court, moyen et long terme pour le futur des laboratoires. La grande nécessité de ressources humaines commande des actions tangibles immédiates pour alléger la pression exercée sur les technologistes médicaux œuvrant en laboratoire. Le Rapport des états généraux recommande quelques pistes de solutions à considérer en lien avec la mission et le domaine de compétence de l'Ordre.

En 2020-2021, nous vous informions de la création d'un comité ad hoc dont le mandat était de rédiger un mémoire ayant pour objet la modernisation des activités réservées aux technologistes médicaux prévues au Code des professions. Depuis la création de ce comité, dix activités réservées additionnelles ont été identifiées : celles-ci nécessitent une maîtrise du savoir et du savoir-faire, qui sous-tend un jugement clinique juste et une grande autonomie professionnelle. Lorsque ces caractéristiques sont absentes, le risque d'engendrer un préjudice réel et grave devient tangible. Initialement, le dépôt de ce mémoire devait se faire auprès de l'Office des professions du Québec à l'automne 2021. La tenue des états généraux le 22 septembre 2021 et la rédaction du rapport ont retardé le dossier de la modernisation des activités réservées. Ce mémoire est en cours de rédaction et sera déposé auprès de l'Office des professions du Québec et du ministère de la Santé et des Services sociaux à l'automne 2022.

NORMES DE LA PRATIQUE

Le *Guide pour les laboratoires de banque de sang* sera plutôt publié à l'automne 2022, considérant l'entrée en vigueur de la norme CAN/CSA-Z902:20 Sang et produits sanguins labiles, en juin 2020. Le groupe de travail a dû effectuer la révision du guide afin de s'assurer que les modifications apportées dans la nouvelle version concordaient avec le contenu du guide. Le groupe de travail a également reçu plus de 450 commentaires des réviseurs sélectionnés, lors de l'étape de révision, qui ont demandé des réflexions supplémentaires et l'ajout de contenu au guide.

La révision du *Guide de collecte, de transport, de conservation et d'analyse des urines* a été mise en ligne à l'été 2021.

En collaboration avec les communications, un tout nouveau concept visuel a été développé pour dynamiser les pages couvertures et les harmoniser avec les guides des différents secteurs d'activité, tout en conservant une ligne graphique directrice unique aux guides.



ADMISSION

En juillet 2021, l'Ordre a accueilli monsieur Darrel Pudman, T.M., au poste de coordonnateur à l'admission. Il aura notamment la responsabilité de l'ensemble des activités de nature professionnelle liées au processus d'admission de l'Ordre.

L'Ordre a poursuivi l'informatisation de l'admission en mettant en ligne les demandes d'admission des candidats formés au Québec, des candidats formés au Canada et à l'extérieur du Canada, les demandes de réinscription, les inscriptions au Registre des étudiants et les inscriptions au Registre des externes.

L'Ordre a participé aux visites d'accréditation du programme Technologie d'analyses biomédicales (TAB) du Cégep de l'Outaouais et du Cégep de Rimouski en novembre 2021. L'agrément est un gage d'une formation de très grande qualité : cette accréditation souligne l'excellence et la rigueur du travail accompli par l'équipe et ses partenaires cliniques dans la formation offerte aux étudiantes et aux étudiants. Les responsabilités de l'Ordre en tant que membre de l'équipe étaient de participer à toutes les phases de l'évaluation, y compris l'évaluation hors site et sur site, et de recueillir de l'information sur la conformité du programme d'enseignement avec les exigences provinciales en matière de formation. Un étudiant ou une étudiante qui obtient son diplôme d'un programme agréé est admissible à l'examen national sans avoir à passer par le processus de reconnaissance d'équivalence. Au Québec, seuls les programmes TAB du Collège Dawson, du Cégep de l'Outaouais et du Cégep de Rimouski sont agréés.

Des améliorations ont été apportées aux sections liées à l'admission sur le site Web afin d'optimiser les processus d'admission et l'expérience client.

DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL & CONGRÈS

En 2021-2022, l'Ordre a tenu deux midis-conférences gratuits, soit le 22 avril 2021, sur l'encadrement des examens de biologie médicale délocalisés (EBMD), avec le Dr Mathieu Provençal, et le 27 mai 2021, sur le séquençage génomique pour la surveillance du SRAS-CoV-2, avec la professeure Sandrine Moreira, du LSPQ.

Une journée scientifique en banque de sang, offerte gratuitement aux membres, s'est tenue le 1er septembre 2021. Au cours de cette journée, plusieurs conférenciers ont présenté une variété de techniques ou d'outils pour résoudre des cas complexes en banque de sang ou pour améliorer les services transfusionnels.

Le 6 novembre 2021, l'AGA a eu lieu par webdiffusion en direct et avec la possibilité de voter à distance en temps réel. Toutefois, un rapport d'incident du fournisseur de la plateforme de vote utilisée lors de cette AGA a indiqué que des irrégularités s'étaient malheureusement produites durant le vote, soulevant ainsi l'intégrité du vote. Dans un souci de transparence, le conseil d'administration, lors de sa réunion du 5 février 2022, a pris la décision d'invalider les quatre votes qui se sont tenus à l'occasion de cette AGA, soit celui de l'adoption du procès-verbal de l'AGA du 7 novembre 2020, la nomination des auditeurs pour l'exercice financier 2021-2022, la rémunération de la présidence et la rémunération des administrateurs. Le 26 février 2022, une AGA extraordinaire a été tenue en même temps qu'une matinée-conférence, où lesdits quatre votes ont été repris.

Enfin, le Comité du développement professionnel poursuit l'analyse de l'environnement concurrentiel de l'offre de formation sur le marché pour définir de nouvelles orientations quant à la formation continue de l'Ordre.

INSPECTION PROFESSIONNELLE

L'année 2021-2022 a permis au comité d'inspection professionnelle de revoir complètement son processus de surveillance générale en mettant en place une vérification par facteurs de risque et en le déclinant en quatre phases. Le questionnaire d'autoévaluation, représentant la phase 1, a principalement été revu pour en faire un tout nouveau document de façon à inclure des questions à développement auxquelles les membres peuvent répondre de façon plus détaillée en expliquant leur quotidien et en répondant de façon ouverte à des éléments de leur pratique.

Au cours du présent exercice, le questionnaire d'autoévaluation a été programmé et configuré sur le plan informatique. L'envoi et la réception du questionnaire ont été faits par l'entremise de la programmation du nouveau module d'inspection. Un projet pilote a été mis en place pour tester le questionnaire d'autoévaluation qui a été envoyé aux membres du [programme de surveillance générale \(PSG\) 2021-2022](#) en février dernier.

Le prochain exercice verra le développement des prochaines phases.

COMMUNICATIONS

Le 31 mars 2021, l'Ordre dévoilait sa toute nouvelle image en mettant en ligne un site Web professionnel, actualisé, intuitif, transactionnel, ergonomique, référencé, avec un contenu épuré et concis aux couleurs du nouveau logo de l'Ordre. Au cours de l'exercice, cette image a été déclinée sur l'ensemble des supports de communication de l'Ordre et ses réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn).

Une nouvelle section a fait son apparition à l'onglet « Documentation et publications », soit le « Suivi des dossiers ». Il s'agit d'une section où un suivi sur les différents dossiers en cours à l'Ordre et le suivi des réalisations du plan d'action annuel sont diffusés.

Du nouveau contenu a été ajouté à l'onglet « Médias » du site Web, sous la section « Communiqués » : Éditorial de la présidente de l'Ordre. Il s'agit en fait d'une communication aux membres pour les informer d'actions qui ont été prises par l'Ordre sur des sujets d'actualité ou d'interpellations faites au gouvernement ou à des acteurs du milieu de la santé.

Enfin, les communications se déclinent sous toutes sortes de formes d'interactions que l'Ordre a avec ses membres pour leur transmettre de l'information et pour optimiser le message véhiculé. Les communications visent également à améliorer la notoriété et l'image de marque de l'Ordre.

AMÉLIORATION DES PROCESSUS

La saine gouvernance est aujourd'hui un enjeu incontournable de l'administration publique. À cet égard, en 2019, l'Office des professions du Québec a émis des Lignes directrices en matière de gouvernance desquelles les ordres doivent s'inspirer pour implanter des pratiques exemplaires basées sur la rigueur, l'intégrité, l'indépendance et la transparence pour leur permettre de remplir pleinement leur mission de protection du public.

Il est recommandé que le conseil d'administration forme des comités spécialisés pour l'aider à exercer ses fonctions et le conseiller. Ces comités spécialisés sont entre autres les suivants :

1. Comité de gouvernance : ce comité voit à l'élaboration, à l'application et au respect des politiques, règles et pratiques de gouvernance de l'Ordre. Il veille également au fonctionnement et à la performance du conseil et de ses comités, aux questions d'éthique et de déontologie. Ce comité a été mis en place en mars 2021.

2. Comité des ressources humaines : ce comité voit à l'élaboration et à la mise en place de politiques de ressources humaines touchant la dotation, l'évaluation du rendement et la rémunération des cadres intermédiaires. Ce comité a été mis en place en février 2022.

3. Comité d'audit : ce comité voit à surveiller l'intégrité et la divulgation des informations financières. La mise en place de ce comité sera effectuée en 2022-2023.

Chacun de ces comités a pour mandat, entre autres, d'élaborer et de réviser diverses politiques en lien avec leur mandat respectif.

DÉMÉNAGEMENT DU SIÈGE SOCIAL : HIVER 2023

En mars 2020, l'Ordre, comme la majorité des entreprises québécoises, a dû fermer le siège social et a rapidement repensé ses façons de faire afin de permettre à ses employés de travailler de la maison. En avril 2021, le mode de travail hybride s'imposait comme nouvelle réalité post-COVID, alliant télétravail et présence au bureau. Cette formule force les entreprises à repenser les espaces de travail et à analyser la rentabilité des pieds carrés occupés. C'est ainsi qu'après une analyse du marché immobilier commercial montréalais et d'une rigoureuse analyse financière effectuées par un courtier immobilier commercial, le conseil d'administration a choisi de ne pas renouveler le bail de location du présent siège social et d'opter pour le déménagement vers de nouveaux locaux. Dans une optique de réduction des coûts, de partage d'espaces locatifs et de services, l'Ordre déménagera, au cours de l'année 2022-2023, en colocation avec l'Ordre des podiatres du Québec et l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec.

CONCLUSION

La réalisation de l'ensemble des activités de l'Ordre ne pourrait se faire sans l'apport précieux du personnel du siège social. Je suis choyée de compter sur une équipe dynamique, engagée, dévouée et compétente, qui a à cœur la profession et la mission de l'Ordre.

Je tiens également à remercier la présidente, madame Loan Luu, T.M., et les membres du conseil d'administration pour leur confiance manifestée à mon égard et pour leur engagement dans la mise en place d'une saine gouvernance et dans la réalisation de la mission de protection du public de l'Ordre.

En dernier lieu, j'aimerais remercier les technologistes médicaux qui, au cours de cette pandémie, ont fait preuve de résilience, de dévouement, de flexibilité et de persévérance. Grâce à leur expertise et à leurs compétences, ils ont su relever le défi de réaliser plus de 35 000 tests d'analyse de la COVID-19 en plus des nombreuses analyses quotidiennes. Ils sont un maillon essentiel du réseau de la santé.



Caroline Scherer, avocate, MBA
Directrice générale et secrétaire



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION SE COMPOSE DE **15 ADMINISTRATEURS**, DONT **11 TECHNOLOGISTES MÉDICAUX ÉLUS** ET **4 ADMINISTRATEURS NOMMÉS** PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC.

En 2021, l'assemblée générale annuelle a eu lieu le 6 novembre 2021, par moyen technologique avec le vote à distance.

Après la tenue de cette AGA, le conseil d'administration a été informé d'irrégularités concernant le scrutin par le fournisseur de la plateforme de vote. Par souci de transparence et d'intégrité, ce dernier a choisi de reprendre les quatre votes énumérés ci-après lors d'une assemblée générale annuelle extraordinaire qui a eu lieu le 26 février 2022 sous la supervision de la firme Mazars, à laquelle 283 membres ayant le droit de vote ont assisté :

1. Adoption du procès-verbal de l'AGA du 7 novembre 2020
2. Adoption de la nomination des auditeurs indépendants pour l'exercice financier 2021-2022
3. Adoption de la rémunération de la présidence
4. Adoption de la rémunération des administrateurs élus

En 2022, l'assemblée générale annuelle aura lieu le 5 novembre.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nom	Titre	Date d'entrée en fonction	Date de fin de mandat	Région administrative	Élu.e	Nommé.e	Rémunération globale	Présences		Autre mandat
								Conseil d'administration (CA)	Comité exécutif (CE)	
Allaire, Sophie	Administratrice	06-06-2019	S.O.	Outaouais	●		1 322,08 \$	CA : 7/9 CE : S.O.	Comité de gouvernance	
Brouillette, Natacha	Administratrice	10-06-2017	S.O.	Montérégie	●		661,04 \$	CA : 7/9 CE : S.O.		
Daoust, Maxime	Trésorier	14-11-2020	S.O.	Laval, Lanaudière, Laurentides	●		1 569,97 \$	CA : 8/9 CE : 15/16		
Deschênes Dion, Suzanne	Administratrice	20-01-2018	S.O.	Montréal	●		3 057,31 \$	CA : 9/9 CE : 16/16	Comité de gouvernance	
Fafard, Valérie	Administratrice	14-11-2020	S.O.	Mauricie, Centre-du-Québec	●		908,93 \$	CA : 9/9 CE : S.O.		
Fortin, Isabelle	Administratrice	14-11-2020	S.O.	Saguenay-Lac-Saint-Jean	●		661,04 \$	CA : 8/9 CE : S.O.		
Houde, Bruno	Vice-président	06-06-2019	S.O.	Estrie	●		2 809,42 \$	CA : 8/9 CE : 16/16	Comité de gouvernance	
Laflamme, Nathalie	Administratrice	14-11-2020	S.O.	Abitibi-Témiscamingue, Nord-du-Québec	●		908,93 \$	CA : 8/9 CE : S.O.	Comité des ressources humaines	
Luu, Loan	Administratrice Présidente	10-06-2017 14-11-2020	S.O.	Montréal	●		0,00 \$ 44 881,20 \$	CA : 9/9 CE : 16/16		
Masson, Doris	Administratrice	06-06-2019	S.O.	Bas-Saint-Laurent, Côte-Nord, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	●		413,15 \$	CA : 4/9 CE : S.O.	Comité des ressources humaines	
Picard, Sylvain	Administrateur	06-06-2019	S.O.	Capitale-Nationale, Chaudière-Appalaches	●		578,41 \$	CA : 6/9 CE : S.O.		

ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC AU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2021-2022

Nom	Titre	Date d'entrée en fonction	Date de fin de mandat	Présences		Autre mandat
				Conseil d'administration (CA)	Comité exécutif (CE)	
Morissette, Gervais	Administrateur	14-11-2020	S.O.	CA : 9/9 CE : 16/16		Comité de gouvernance
Poliquin, John	Administrateur	14-11-2020	S.O.	CA : 9/9 CE : S.O.		Comité des ressources humaines
Provost, Lise	Administratrice	15-05-2019	S.O.	CA : 9/9 CE : S.O.		
Vallières, Nicole	Administratrice	01-03-2019	S.O.	CA : 7/9 CE : S.O.		

TITULAIRE DE LA PRÉSIDENTE DE L'ORDRE

Les administrateurs élus élisent par suffrage le président de l'Ordre. Cette élection a lieu à l'expiration du mandat du président sortant, à l'occasion de la première réunion du conseil d'administration, laquelle se tient après l'assemblée générale annuelle qui suit l'élection des administrateurs.

Informations sur la présidente en poste : Madame Loan Luu, T.M.

Âge au moment de sa plus récente élection	Plus de 35 ans
Appartenance à une communauté ethnoculturelle	Oui
Présidente (date de son élection - élection au suffrage des membres du conseil d'administration)	14 novembre 2020
Nombre de mandats exercés au 31 mars	1 ^{er} mandat en cours
Rémunération globale	41,10 \$/h
Nombre moyen d'heures de travail par semaine effectué pour l'Ordre	21 h

AU 31 MARS 2022

	NOMBRE
Administrateurs en poste (au total)	15
Femmes (art. 78.1)	10
Hommes (art. 78.1)	5
Âges de 35 ans ou moins au moment de leur plus récente élection ou nomination (art. 77.1)	1
Âges de plus de 35 ans au moment de leur plus récente élection ou nomination (art. 77.1)	14
Appartenant à une communauté ethnoculturelle (art. 78.1)	1
N'appartenant pas à une communauté ethnoculturelle (art. 78.1)	14
Élus ou nommés parmi les membres de l'Ordre	11
Nommés par l'Office des professions (art. 78)	4
Postes d'administrateurs vacants	0

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ÉLUS

Les administrateurs élus, autres que le président, qui participent à une réunion du conseil d'administration, de l'un des comités constitués par le conseil d'administration, à toute autre réunion d'un comité à laquelle ils doivent participer, à une assemblée générale des membres, ou qui assistent à une formation concernant l'exercice de leurs fonctions ont droit à un jeton de présence. L'Ordre rembourse à l'employeur d'un administrateur élu le salaire de cet administrateur lorsqu'il est libéré avec solde de ses fonctions pour participer à une réunion du conseil d'administration, de l'un des comités constitués par le conseil d'administration, à toute autre réunion d'un comité à laquelle il doit participer, à une assemblée générale des membres, ou qui assiste à une formation concernant l'exercice de ses fonctions. Cette rémunération tient lieu de jeton de présence.

Jeton de présence	Valeur
Réunion < 3 h30	82,63 \$
Réunion > = 3 h 30	165,26 \$

ACTIVITÉS DE FORMATION DES ADMINISTRATEURS RELATIVES À LEURS FONCTIONS

ACTIVITÉS DE FORMATION	NOMBRE DE PERSONNES L'AYANT SUIVIE	NOMBRE DE PERSONNES NE L'AYANT PAS SUIVIE
Sensibilisation aux enjeux de gestion de la diversité ethnoculturelle au sein des ordres professionnels	13	2
Sensibilisation aux enjeux d'égalité entre les femmes et les hommes au conseil d'administration	13	2
Sensibilisation aux enjeux de gouvernance et d'éthique au sein des ordres professionnels	13	2
Rôle d'un conseil d'administration	15	0

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS ET DES MEMBRES DE COMITÉS

Aucune enquête n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune enquête n'a été ouverte au cours de l'exercice au regard de manquements d'administrateurs ou de membres de comités relativement au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs du Conseil d'administration et des membres de comités de l'Ordre des technologistes médicaux du Québec.

[Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des membres de comités de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec.](#)

Le [Règlement intérieur du Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec](#) a été adopté le 22 octobre 2020.

FORMATION EN ÉTHIQUE ET EN DÉONTOLOGIE OFFERTE AUX MEMBRES DE L'ORDRE

En collaboration avec l'Ordre professionnel des diététistes du Québec, l'Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie, et en électrophysiologie médicale du Québec, l'Ordre des technologues professionnels du Québec et l'Ordre des technologues en prothèses et appareils dentaires du Québec, l'Ordre a développé une formation en éthique et en déontologie qui a été mise en ligne le 14 janvier 2021 sur le *Portail OPTMQ*, dans la section *Formaline*.

COMITÉS DE GESTION FORMÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration a créé le comité gouvernance et ressources humaines lors de sa réunion de mars 2021. Le comité d'audit sera créé au cours de l'année 2021-2022.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA LÉGISLATION ET RÉGLEMENTATION DE L'ORDRE

Au cours de l'année, l'Ordre n'a révisé aucun règlement.

POLITIQUES ET PRATIQUES DE GOUVERNANCE

Le conseil d'administration révisé actuellement l'ensemble de ses politiques et pratiques de gouvernance. Liste des politiques de gouvernance en vigueur (entre autres, celle sur le comité de gouvernance et ressources humaines):

Numéro de résolution	Titre	Entrée en vigueur	Mises à jour
CA-2021-2022-27	Charte du comité de gouvernance et ressources humaines	11 septembre 2021	S.O.

La description de la charte du comité de gouvernance et ressources humaines a été approuvée par le conseil d'administration à sa séance du 11 septembre 2021 (CA-2021-2022-27).

Le conseil d'administration a scindé le comité en deux comités distincts, soit le comité de gouvernance et le comité des ressources humaines, lors de sa séance du 5 février 2022.

La charte du comité de gouvernance et ressources humaines sera modifiée dans l'année financière 2022-2023 pour séparer les tâches qui étaient associées au comité des ressources humaines et s'appellera dorénavant Politique de gouvernance – Comité de gouvernance.

La Politique de gouvernance – Comité des ressources humaines sera adoptée en 2022-2023.

Le comité d'audit sera créé en 2022-2023.

LES EMPLOYÉS DE L'ORDRE AU 31 MARS 2022

DIRECTION GÉNÉRALE ET SECRÉTARIAT DE L'ORDRE

Caroline Scherer

avocate, MBA, directrice générale et secrétaire, responsable par délégation de l'accès à l'information ou de la protection des renseignements personnels

La directrice générale et secrétaire, Caroline Scherer, avocate, MBA, est entrée en fonction le 28 mai 2018.

Elle reçoit un salaire annuel de 112 257,60 \$ plus une contribution de 7,5 % de son salaire à son fonds de pension et les frais d'utilisation d'un téléphone cellulaire.

Diane Lapointe

adjointe administrative à la direction

Lea Primiano

coordonnatrice au visuel et marketing

Dylan Gagné

technicien comptable

SERVICES PROFESSIONNELS

ADMISSION

Darrel Pudman, T.M.

coordonnateur à l'admission

Martine Rondeau

agente administrative

INSPECTION PROFESSIONNELLE

Rose-Marie Moreno, T.M.

coordonnatrice de l'inspection professionnelle

Manon Tanguay

agente administrative à l'inspection professionnelle

Diane Gingras, T.M.

inspectrice

Élaine Boivin, T.M.

inspectrice

DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET CONGRÈS

Mamour Diouf, T.M.

coordonnateur du développement professionnel

Josée Lefrançois

agente administrative au développement professionnel et au bureau du syndic

NORMES DE LA PRATIQUE

Simone Chaboillez, T.M.

chargée de dossiers scientifiques et secrétaire du conseil de discipline

BUREAU DU SYNDIC

Steve Sirois, T.M.

syndic

Joey Asselin, T.M.

syndic adjoint



Un total de 15 personnes étaient à l'emploi de l'Ordre au 31 mars 2022.

On compte l'équivalent de 11,37 employés à temps complet de 35 h par semaine; ils ont été rémunérés pour un total de 398 heures par semaine.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A TENU SIX RÉUNIONS ORDINAIRES, UNE RÉUNION PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE ET DEUX RÉUNIONS EXTRAORDINAIRES.

Lors des différentes réunions du conseil d'administration, les administrateurs ont procédé à l'adoption de plusieurs propositions, notamment :

LÉGISLATION, POLITIQUE, POSITION ET PARTENARIAT

- Nomination de membres aux différents comités et aux fonctions de l'Ordre

GOVERNANCE

- Adoption du rapport sur les États généraux 2021.
- Adoption du rapport annuel 2020-2021.
- Adoption du plan d'action 2021-2022.
- Octroi d'un mandat de représentation pour une transaction commerciale à une firme de courtage immobilier pour représenter l'OPTMQ, l'Ordre des podiatres et l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec.
- Déménagement en colocation prévu à la fin de l'automne ou au début de l'hiver.
- Participation obligatoire au programme d'épargne-retraite collectif pour la part de l'employeur pour les employés embauchés après le 31 mars 2021.
- Modification du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs du conseil d'administration et des membres de comités de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec (OPTMQ).
- Autorisation, conformément à l'article 17 du Règlement sur l'organisation de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec et les élections à son conseil d'administration, de l'utilisation du vote en ligne pour les élections 2022.
- Adoption des nouvelles descriptions d'emploi.
- Adoption de la nouvelle structure salariale pour les employés développée par PCI Perrault Conseil.

NOMINATIONS

- Nomination des représentants au Conseil interprofessionnel du Québec.

FINANCES

- Adoption du budget 2021-2022.
- Fixation de la cotisation annuelle 2022-2023 au montant total de 356,55 \$.
- Adoption des états financiers audités au 31 mars 2021.

PRATIQUE PROFESSIONNELLE ET NORMES SCIENTIFIQUES

- Adoption de la révision du *Guide de collecte, de transport, de conservation et d'analyse des urines*.

TABLEAU DE L'ORDRE

- Radiation des membres n'ayant pas acquitté le montant de la cotisation annuelle au moment prescrit et de toute autre somme dont ils sont redevables.

- Décision concernant des demandes de permis ou de renouvellement de l'inscription au tableau par des candidats faisant l'objet d'un jugement criminel.
- Modification des critères d'admissibilité du statut « Carrière alternative ».

COMITÉS DE GESTION FORMÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMITÉ DE GOUVERNANCE

Suzanne Deschênes Dion, F.T.M. présidente du comité
Bruno Houde, T.M., membre du comité
Sophie Allaire, T.M., membre du comité
Gervais Morissette, administrateur nommé, membre du comité

MANDAT

Le comité de gouvernance voit à l'élaboration, à l'application et au respect des politiques, des règles et des pratiques de gouvernance de l'Ordre. Il veille également au fonctionnement et à la performance du conseil et de ses comités, aux questions d'éthique et de déontologie.

Au cours de la dernière année, le comité de gouvernance a tenu huit réunions.

ENJEUX RÉPERTORIÉS DU COMITÉ DE GOUVERNANCE :

- Politique de gouvernance de l'Ordre.
- Modification du *Règlement sur l'organisation de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec* et les élections à son conseil d'administration pour inclure notamment une section « Communications électorales ».
- Politique d'évaluation de la performance du conseil d'administration, des comités du conseil, des administrateurs et des présidences.
- Cahier d'information aux futurs administrateurs.
- Amélioration de l'efficacité des rédactions de l'ensemble des politiques de gouvernance.

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Doris Masson, T.M., présidente du comité
Nathalie Laflamme, T.M., membre du comité
John Poliquin, administrateur nommé, membre du comité

MANDAT

Le comité des ressources humaines voit à l'élaboration et à la mise en place de politiques de ressources humaines touchant la dotation, l'évaluation du rendement et la rémunération des cadres intermédiaires.

Ayant été créé à la fin de l'année financière 2021-2022, le comité des ressources humaines n'a tenu aucune réunion.

COMITÉ EXÉCUTIF

Loan Luu, T.M., présidente
Bruno Houde, T.M., vice-président
Maxime Daoust, T.M., trésorier
Suzanne Deschênes Dion, F.T.M.
Gervais Morissette, administrateur nommé par l'Office des professions du Québec.

Le comité exécutif a tenu six réunions ordinaires et dix réunions par courrier électronique.

Au cours de ces réunions, il a étudié divers dossiers et exercé ses activités de gestion courante, en l'occurrence :

GOUVERNANCE

- Renouvellement du régime d'assurance collective des employés.
- Gestion financière de l'Ordre.
- Nomination de membres aux différents comités sous sa responsabilité ainsi qu'aux différentes fonctions.
- Préparation et analyse des dossiers soumis au conseil d'administration et suivi.

PRATIQUE PROFESSIONNELLE ET NORMES SCIENTIFIQUES

- Imposition de cours et de stages à des personnes titulaires de permis voulant réintégrer l'exercice de la profession après plus de cinq ans et, si elles s'inscrivent au tableau des membres, limitation de leur droit de pratique jusqu'à la réussite des cours et stages pour chacun des secteurs d'activité.
- Délivrance de permis de technologiste médical exerçant en biologie médicale et en cytopathologie.
- Octroi de dispenses partielles de formation continue conformément au *Règlement sur la formation continue obligatoire des technologistes médicaux du Québec*.
- Octroi de dispenses du cours de pharmacologie conformément au *Règlement sur une activité de formation des technologistes médicaux du Québec*.

COMITÉ D'ENQUÊTE À L'ÉTHIQUE ET À LA DÉONTOLOGIE

Mariette L. Lanthier, présidente
Sylvie Hertrich
Emanuel Settecasì, F.T.M., (à partir du 11 septembre 2021)
Sophie Sénécal, (jusqu'au 28 juin 2021)

Greffière au comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie :
Simone Chaboillez, T.M.

MANDAT

Examiner et enquêter sur toute information reçue relativement à un manquement aux normes d'éthique et de déontologie, prévu au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs du conseil d'administration et des membres de comités de l'OPTMQ, par un administrateur ou un membre de comité de l'Ordre.

Le comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie a tenu deux réunions d'une demi-journée en mode virtuel.

ACTIVITÉS RELATIVES AU COMITÉ DE LA FORMATION

COMITÉ DE LA FORMATION

Sophie Allaire, T.M.,
Marie-Josée Dufour, T.M. (a démissionné le 23 mars 2022)

REPRÉSENTANTS DE LA FÉDÉRATION DES CÉGEPS

Éric Gagné
Patricia Tremblay

REPRÉSENTANTE DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Karine Lessard

SECRÉTAIRE

Caroline Scherer, avocate, MBA



MANDAT

Dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement collégial et du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, examiner les questions relatives à la qualité de la formation des technologistes médicaux. Par « qualité de la formation », on entend l'adéquation entre la formation et les compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession.

Le comité de la formation a tenu deux (2) réunions en 2021-2022 :

- 1^{er} décembre 2021
- 24 janvier 2022

Diplômes donnant ouverture au permis délivré par l'Ordre :

- Diplôme d'études collégiales en Technologie d'analyses biomédicales (TAB) 140.CO, nouveau programme enseigné depuis l'automne 2017.
- AEC en Technologie d'analyses biomédicales (RAC) CLA.00 pour les personnes formées à l'étranger.

Le diplômé en TAB peut, par la suite, continuer ses études dans les programmes suivants :

- AEC en Cytotechnologie, CLA 0.4.
- AEC en Cytogénétique clinique, CLA 0.3.

L'Ordre n'a pas d'examen d'entrée à la profession. Aucun examen de la qualité de la formation offerte par un établissement d'enseignement n'était en suspens au 31 mars de l'exercice précédent et aucun n'a été effectué au cours de l'exercice.

Autres activités du comité

S.O.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DES ÉQUIVALENCES

COMITÉ D'ADMISSION

Johanne Brown Mattioli, T.M., présidente
Nathalie Bourque, T.M.
Élyse Geoffroy, T.M.
Sylvain Marchand, T.M.
Sophie Mayrand, T.M.

PERSONNEL DE SOUTIEN

Darrel Pudman, T.M., coordonnateur à l'admission
Martine Rondeau, agente administrative



MANDAT

Le comité a pour mandat de rendre une décision quant aux demandes de permis, sur la base de l'équivalence de diplôme ou de la formation ou sur l'arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM) des qualifications professionnelles entre le Québec et la France. Il examine également les demandes de réinscription au Tableau qui doivent être évaluées selon le Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement et transmet ses recommandations au comité exécutif.

Le comité a tenu quatre réunions.

ACTIVITÉS DE FORMATION SUIVIES PAR LES MEMBRES DU COMITÉ D'ADMISSION AU 31 MARS

ACTIVITÉS DE FORMATION	NOMBRE DE PERSONNES L'AYANT SUIVIE	NOMBRE DE PERSONNES NE L'AYANT PAS SUIVIE
Sensibilisation aux enjeux de gestion de la diversité ethnoculturelle au sein des ordres professionnels	5	0
Sensibilisation aux enjeux d'égalité entre les femmes et les hommes au conseil d'administration	5	0
Évaluation des qualifications professionnelles	5	0

RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE D'UN DIPLÔME OU DE LA FORMATION

PERSONNES CONCERNÉES PAR DES DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE D'UN DIPLÔME OU DE LA FORMATION

	Diplôme ou formation obtenu		
	AU QUÉBEC (Réinscription au Tableau après plus de 5 ans)	HORS DU QUÉBEC * (permis sur permis)	HORS DU CANADA
Demandes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent (n'ayant fait l'objet d'aucune décision antérieurement)	0	0	0
Demandes reçues au cours de l'exercice	16	4	19
Demandes ayant fait l'objet, au cours de l'exercice, d'une reconnaissance entière sans condition (incluant les demandes pendantes)	14	3	0
Demandes ayant fait l'objet, au cours de l'exercice, d'une reconnaissance partielle (incluant les demandes pendantes)	1	0	14
Demandes refusées au cours de l'exercice (en incluant les demandes pendantes)	1	1	5
Demandes pendantes au 31 mars de l'exercice (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de l'exercice)	0	0	0

* Mais au Canada

Au cours de l'exercice, l'Ordre a reçu deux (2) demandes de permis en vertu du Règlement sur la délivrance d'un permis de technologiste médical de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre conformément à l'entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles (ARM).

PERSONNES CONCERNÉES PAR DES MESURES COMPENSATOIRES PRESCRITES AU REGARD DES DEMANDES AYANT FAIT L'OBJET, AU COURS DE L'EXERCICE, D'UNE RECONNAISSANCE PARTIELLE

	Diplôme ou formation obtenu		
	AU QUÉBEC (Réinscription au Tableau après plus de 5 ans)	HORS DU QUÉBEC * (permis sur permis)	HORS DU CANADA
Un ou quelques cours	1	0	0
Une formation d'appoint (pouvant inclure ou non un stage)	0	0	14
Un ou des stages	1	0	0
Un ou des examens	0	0	0

* Mais au Canada

PERSONNES AYANT PRÉSENTÉ UNE DEMANDE DE RÉVISION D'UNE DÉCISION SUR LA RECONNAISSANCE D'ÉQUIVALENCE DU COMITÉ D'ADMISSION

	NOMBRE
Demandes de révision pendantes au 31 mars de l'exercice précédent (n'ayant pas fait l'objet d'aucune décision antérieurement)	0
Demandes de révision reçues au cours de l'exercice (au total)*	0
Demandes de révision présentées hors délai	0
Demandes de révision pour lesquelles une décision a été rendue (incluant les demandes pendantes) (au total)	0
maintenant la décision initiale	S.O.
modifiant la décision initiale	S.O.
Demandes de révision pour lesquelles une décision, favorable ou non à la personne demanderesse, a été rendue dans le délai prévu par le règlement	0
Demandes de révision pendantes au 31 mars de l'exercice (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision au 31 mars de l'exercice)	0

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS TEMPORAIRES, RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET SPÉCIAUX

Demandes de délivrances	Nombre			REÇUES (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période)
	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	
<i>de permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française</i>	2	2	0	0
<i>de permis temporaire en vertu de l'article 41 du Code des professions</i>	0	0	0	0
<i>de permis restrictif temporaire fondées sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1° de l'article 42.1 du Code des professions</i>	0	0	0	0
<i>de permis restrictif temporaire fondées sur une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec ou sur un permis spécial en vertu du paragraphe 2° de l'article 42.1 du Code des professions, s'il y a lieu</i>	0	0	0	0

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS

Demandes de délivrances	Nombre			
	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période)
<i>fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions</i>	216	216	0	0
<i>fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de diplôme</i>	0	0	0	0
<i>fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation</i>	5	5	0	0
<i>fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec (permis sur permis)</i>	6	5	1	0
<i>fondées sur l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles (ARM)</i>	0	0	0	0

Au cours de l'exercice, le comité s'est assuré que ses processus étaient conformes aux Principes en matière de reconnaissance d'une équivalence de diplôme et de formation acquis hors du Québec auxquels l'Ordre a adhéré.

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe e de l'article 94 du *Code des professions* définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

Actions menées en vue de mener à bien tout type de demande d'admission :

- Création du poste et embauche d'un coordonnateur à l'admission;
- Optimisation du processus d'admission :
 - Bonification de l'information présentée sur le site Web pour expliquer adéquatement les différents processus d'admission.
 - Toute demande d'admission se fait en ligne pour accélérer le processus du traitement des dossiers.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA GARANTIE D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

En s'inscrivant au Tableau, les membres adhèrent obligatoirement à un programme d'assurance responsabilité professionnelle. À cet effet, l'Ordre a signé une entente avec La Capitale. La prime annuelle par membre est de 11,44 \$.

Le montant de la garantie est de 1 000 000 \$ par sinistre et de 2 000 000 \$ pour l'ensemble des sinistres par période d'assurance.

Les étudiants inscrits au registre de l'Ordre sont également couverts par cette assurance dans le cadre de leur stage et, s'il y a lieu, en tant qu'externes.

Assurance responsabilité professionnelle – membres exerçant en société

L'Ordre n'a pas de règlement autorisant ses membres à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée ou d'une société par actions constituée à cette fin.

RÉCLAMATIONS FORMULÉES CONTRE LES MEMBRES AUPRÈS DE LEUR ASSUREUR

	NOMBRE
Réclamations formulées contre les membres auprès de leur assureur à l'égard de leur responsabilité au cours de l'exercice	0
Membres concernés par ces réclamations	0

ACTIVITÉS RELATIVES À L'INDEMNISATION

L'Ordre n'autorise pas ses membres à détenir pour le compte de leurs clients ou d'autres personnes, dans l'exercice de leur profession, des sommes ou des biens, dont des avances d'honoraires.

ACTIVITÉS RELATIVES À L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Diane Gingras, T.M., présidente

Élaine Boivin, T.M.

Marilyn Leclerc Côté, T.M.

Emanuel Settecasì, F.T.M. (jusqu'au 14 mai 2021)

Katherine-Élisabeth Ménard, T.M.

Johanne Bouchard, T.M. (depuis le 18 mai 2021)

COORDINATION

Rose-Marie Moreno, T.M.,

coordonnatrice de l'inspection professionnelle

SOUTIEN ADMINISTRATIF

Manon Tanguay, agente administrative

à l'inspection professionnelle

Les mandats des membres du comité d'inspection professionnelle de l'Ordre sont des mandats de deux ans, renouvelables.



MANDAT

Le mandat du comité d'inspection professionnelle est de surveiller l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre, suivant un programme de surveillance générale déterminé, adopté et diffusé annuellement. C'est un mécanisme de prévention dont le but est d'assurer la protection du public grâce à l'information et à l'appui au membre dans l'exercice quotidien de sa profession. C'est un moyen privilégié pour sensibiliser le technologiste médical à l'importance de son rôle et de ses responsabilités en tant que professionnel.

Au cours du calendrier 2021-2022, le comité d'inspection professionnelle a tenu cinq réunions. La crise sanitaire et les mesures mises en place pour prévenir la contamination communautaire ont favorisé les rencontres en mode virtuel, une formule qui continuera de s'appliquer post-pandémie tout en maintenant annuellement une ou deux réunions en présentiel aux bureaux du siège social de l'Ordre.

Principales activités

Les activités liées à l'inspection professionnelle sont principalement axées autour du déploiement du programme annuel de surveillance générale, qui se veut une occasion pour tout professionnel de faire, consciencieusement, un travail d'inspection. D'ailleurs, la philosophie des processus d'inspection professionnelle trouve son assise dans le libellé suivant :

« La technologie d'analyses biomédicales est un travail d'équipe, mais chaque technologiste médical est responsable et autonome dans l'accomplissement de sa tâche »

L'année 2021-2022 a toutefois permis au comité d'inspection professionnelle de poursuivre les travaux de révision de ses procédés, qui avaient débuté au cours de l'exercice précédent.

Questionnaire d'autoévaluation

Le questionnaire d'autoévaluation est basé sur le profil de compétences des technologistes médicaux. Auparavant, le questionnaire comportait des questions exclusivement à choix multiples. Il a été revu en cours d'année pour permettre aux membres de répondre à des questions à développement sur leur situation professionnelle, sur les éléments de leur pratique et sur les articles de leur code de déontologie. Ce nouveau questionnaire a été développé et programmé sur un tout nouveau module, et ce, sur la même plateforme informatique que l'admission en ligne sur le Portail de l'OPTMQ. Les premiers technologistes médicaux qui l'ont reçu sont ceux qui faisaient partie du programme de surveillance générale 2021-2022. Le questionnaire, l'avis d'inspection tout comme diverses communications en lien avec l'inspection ont été envoyés aux membres de façon électronique.

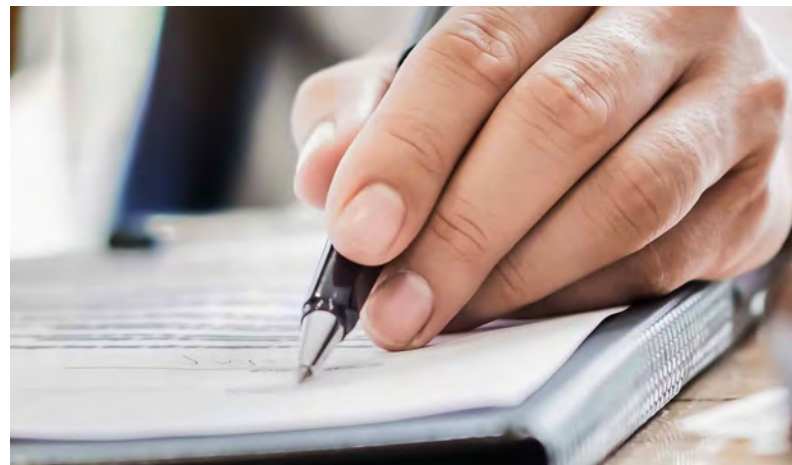
INSPECTEURS

Annie Belleau, T.M.

Vicky Murray, T.M.

Marie-Delphine Musaniwabo, T.M.

L'encadrement de la pratique de la profession des technologistes médicaux se fait sur un cycle de cinq (5) ans et le programme de surveillance générale de la profession est établi et adopté annuellement.



Facteurs de risque

En plus du nouveau questionnaire d'autoévaluation, une méthodologie par gestion de risques a été incorporée au processus. Les réflexions du comité d'inspection professionnelle ont mené à élaborer certains éléments de priorisation qu'il considère comme augmentant le risque entourant toute pratique professionnelle. Ces facteurs sont, par exemple, des technologistes médicaux qui n'ont jamais été rencontrés par un inspecteur, qui font un retour à la profession, qui sont de nouveaux diplômés afin d'avoir le portrait de leurs compétences à leur entrée dans la profession et d'autres qui travaillent en solo. Ces facteurs permettront de sélectionner davantage les professionnels à rencontrer prioritairement tout en maintenant, en parallèle et comme par le passé, un bassin de professionnels sélectionnés aléatoirement à même le programme annuel de surveillance générale.

Comme ces indices de priorisation sont nouveaux, leur mise en pratique sera évaluée au cours de l'année 2022-2023. Ces facteurs de risque ont également fait l'objet d'une programmation informatisée.

Projets pour l'année 2022-2023

Diverses nouveautés quant aux processus de surveillance générale ont été implantées en 2021-2022. Elles seront testées par des projets-pilotes en 2022-2023. L'informatisation du questionnaire d'autoévaluation était la phase 1 du projet. Les phases 2 (visites), 3 (rapports) et 4 (démarches de suivi) seront les prochaines étapes qui seront programmées ultérieurement en cours d'année.

La vérification de l'efficacité des processus révisés commencera notamment par l'évaluation des premiers questionnaires d'autoévaluation reçus. Le comité d'inspection professionnelle prévoit ensuite poursuivre son projet-pilote en appliquant les facteurs de risque de même qu'en priorisant des rencontres auprès des membres une fois la phase 2 programmée et implantée. Au 31 mars 2022, 385 technologistes médicaux avaient reçu le questionnaire. Quelque 400 autres le recevront au cours de l'année. Ceci servira à faire la surveillance générale de l'exercice de la profession d'un peu plus de 700 technologistes médicaux. Ce faisant, le comité d'inspection professionnelle évaluera ses nouveaux procédés et verra à les corriger et à les bonifier au besoin, tout en tentant de maintenir son objectif de rencontrer les membres de l'Ordre selon un intervalle régulier de cinq (5) ans.



AUTRES ACTIVITÉS RELATIVES À L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Le service d'inspection participe activement, en collaboration avec les autres départements, à offrir des réponses aux questions des technologistes médicaux qui font appel à l'Ordre, de même qu'à des questions de gestionnaires du réseau de la santé et du grand public.

La coordonnatrice à l'inspection professionnelle, Madame Rose-Marie Moreno, T.M., participe, dans le cadre de ses fonctions :

- À des travaux visant l'élaboration ou l'amélioration des outils d'inspection professionnelle ou du règlement sur l'inspection professionnelle ;
- À des forums ou à des groupes de travail portant sur l'inspection professionnelle ;
- Au partage de suggestions d'activités de formation adressées au comité de la formation continue ou au comité de la formation de l'Ordre ;
- À l'appui de ses collègues dans l'élaboration ou la mise à jour des guides de pratique en matière de biologie médicale ;
- À des activités de formation au regard de ses fonctions et permettant de parfaire ses compétences au sein de son rôle.

Elle participe également aux activités et aux échanges du forum de l'inspection professionnelle du Conseil interprofessionnel du Québec et a également participé au groupe de travail – Chantier sur l'inspection professionnelle de l'Office des professions du Québec.

L'année 2021-2022 a été marquée par de multiples travaux de révision du processus de surveillance générale par le comité d'inspection professionnelle, mais aussi par le début des travaux d'informatisation des processus. Aucune visite n'ayant été réalisée au cours de 2021-2022 en raison de la pandémie, peu de données ont été générées.

INSPECTIONS INDIVIDUELLES

	NOMBRE
Inspections individuelles pendantes au 31 mars de l'exercice précédent (rapports d'inspection restant à produire à la suite des formulaires ou des questionnaires retournés ou des visites individuelles réalisées au cours de l'exercice précédent)	0
Formulaires ou questionnaires expédiés aux membres au cours de l'exercice	385
Formulaires ou questionnaires retournés au CIP au cours de l'exercice	369
Visites individuelles réalisées au cours de l'exercice	0
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite de la transmission des formulaires ou des questionnaires retournés au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	0
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite des visites individuelles réalisées au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	0
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite de la combinaison des deux types de méthodes d'inspection professionnelle précédents	0
Inspections individuelles pendantes au 31 mars de l'exercice	0

INSPECTIONS DE SUIVI

Aucune inspection de suivi n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été effectuée au cours de l'année.

INSPECTIONS PORTANT SUR LA COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE (AUPARAVANT INSPECTIONS PARTICULIÈRES) (A. 112, AL. 2)

	NOMBRE
Inspections portant sur la compétence pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	0
Membres ayant fait l'objet d'une inspection portant sur la compétence au cours de l'exercice (au total)	0
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite des inspections portant sur la compétence réalisées au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	0
Inspections portant sur la compétence pendantes au 31 mars de l'exercice	0

MEMBRES DIFFÉRENTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN RAPPORT D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

En fonction du lieu où le membre exerce principalement sa profession	Nombre de membres différents ayant fait l'objet d'un rapport d'inspection		
	QUESTIONNAIRE OU FORMULAIRE	VISITE	LES DEUX MÉTHODES
À la suite du programme de surveillance générale de l'exercice, d'une inspection de suivi ou d'une inspection portant sur la compétence * :			
01 Bas-Saint-Laurent	0	0	
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	0	0	
03 Capitale-Nationale	29	0	
04 Mauricie	356	0	
05 Estrie	0	0	
06 Montréal	0	0	
07 Outaouais	0	0	
08 Abitibi-Témiscamingue	0	0	
09 Côte-Nord	0	0	
10 Nord-du-Québec	0	0	
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0	0	
12 Chaudière-Appalaches	0	0	
13 Laval	0	0	
14 Lanaudière	0	0	
15 Laurentides	0	0	
16 Montérégie	0	0	
17 Centre-du-Québec	0	0	

*Les renseignements demandés dans ce tableau ne comprennent pas, s'il y a lieu, les membres ayant fait l'objet d'une inspection sur leur comptabilité en fidéicommis

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Nombre d'audiences tenues au cours de l'exercice par le comité d'inspection professionnelle ou par la personne responsable de l'inspection professionnelle ayant conclu à une recommandation ou à non-lieu	NOMBRE
--	--------

Audiences tenues ayant conclu à une recommandation	0
Audiences tenues ayant conclu à un non-lieu	0

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE ADRESSÉES AU COURS DE L'EXERCICE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION OU AU COMITÉ EXÉCUTIF (A. 113)

Obliger un membre à compléter avec succès	NOMBRE DE MEMBRES CONCERNÉS
---	-----------------------------

un stage, un cours de perfectionnement ou toute autre obligation ou les trois à la fois sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un stage, un cours de perfectionnement ou toute autre obligation ou les trois à la fois avec limitation ou suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

SUIVI DES RECOMMANDATIONS ADRESSÉES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres ayant complété, au cours de l'exercice, un stage, un cours de perfectionnement ou toute autre obligation, à la suite d'une recommandation entérinée par le conseil d'administration	NOMBRE
---	--------

Membres ayant réussi	0
Membres ayant échoué (au total)	0
Limitation définitive du droit d'exercer ou radiation prononcée par le conseil d'administration	0
Toute autre conséquence	0
Décisions du conseil d'administration approuvant les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0
Décisions du conseil d'administration modifiant les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0
Décisions du conseil d'administration rejetant les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0

ENTRAVE À UN MEMBRE DU COMITÉ DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

	NOMBRE
--	--------

Membres ayant fait entrave à un membre du comité d'inspection professionnelle, à la personne responsable de l'inspection professionnelle, à un inspecteur ou à un expert dans l'exercice de leurs fonctions au cours de l'exercice.	0
---	---

INFORMATIONS TRANSMISES AU BUREAU DU SYNDIC

	NOMBRE
--	--------

Membres ayant fait l'objet d'une information au bureau du syndic au cours de l'exercice	0
---	---

ACTIVITÉS RELATIVES À LA FORMATION CONTINUE

COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Édith Laflamme, T.M., présidente
Joannie Bruneau, T.M.
Line Gendreau, T.M.
Stéphane Lemire, T.M.
Émilie Longpré, T.M.

COORDINATION

Mamour Diouf, T.M.,
coordonnateur du développement professionnel

SOUTIEN ADMINISTRATIF

Josée Lefrançois, agente administrative
au développement professionnel et au bureau du syndic



MANDAT

Le comité a pour mandat de planifier et organiser des activités de mise à jour et de développement en technologie de laboratoire médical, selon les besoins déterminés dans les régions et tenant compte des exigences présentes et futures générées par l'évolution de la profession.

Au cours de la dernière année, le comité a tenu six réunions.

- L'Ordre a un règlement sur la formation continue obligatoire pour l'ensemble de ses membres.
- L'Ordre propose, en partenariat avec d'autres organisations, de la formation continue à ses membres. Des membres de certaines autres organisations peuvent également s'y inscrire.

Le [Règlement sur la formation continue obligatoire des technologistes médicaux du Québec](#) prévoit que les technologistes médicaux sont tenus d'effectuer un minimum de 20 heures de formation liées à l'exercice de leur profession, par période de référence de 2 ans. La sixième période de référence a débuté le 1er avril 2021 et se terminera le 31 mars 2023.

La formation continue est un des mécanismes de base à la préservation des compétences et à l'assurance de pratiques professionnelles exemplaires. L'Ordre doit s'assurer que ses membres maintiennent leurs compétences à jour. De leur côté, les membres ont une obligation déontologique de mettre à jour leurs connaissances. Ils ont donc la responsabilité de rechercher des activités de formation, qui respecte les exigences du règlement sur la formation continue obligatoire, qui leur permettront d'acquérir, de parfaire, d'améliorer et de maintenir leurs connaissances et compétences professionnelles tout au long de leur parcours professionnel.

Pour accompagner les membres dans la réalisation de leurs heures de formation continue, l'OPTMQ offre un programme annuel de formation. Un colloque virtuel, sans frais, sur des sujets liés à la COVID-19, a, entre autres, été offert. Un peu plus de 400 personnes y ont assisté. Une durée de 1h30 était reconnue à titre de formation continue.

La pandémie a forcé le Comité du développement professionnel (CDP) à revoir les modalités de son offre de formation. Au cours des deux dernières années, l'ensemble des formations a été offert en mode virtuel. Si cette formule permet aux technologistes médicaux pratiquant en région à ne pas avoir à se déplacer pour assister à de la formation et que le mode virtuel offre une flexibilité permettant de concilier le développement professionnel du membre et la famille, de nouveaux modes de formation sont présentement en révision pour mieux répondre aux besoins des membres.

Pour permettre aux établissements d'enseignement collégiaux d'avoir accès à de la formation qualifiante en ligne, l'Ordre continue d'offrir l'accès à sa plateforme de formation en pré-lèvement pour les étudiants du domaine de la santé (soins infirmiers, paramédicaux, inhalothérapie, technologie d'analyses biomédicales, etc.).

ACTIVITÉS RELATIVES À L'APPLICATION D'UN RÈGLEMENT SUR LA FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE DES MEMBRES DE L'ORDRE

DISPENSE D'ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE AU COURS DE L'EXERCICE

	NOMBRE
Demandes reçues au cours de l'exercice	60
Nombre de membres concernés par les demandes reçues	57
Demandes refusées au cours de l'exercice	0
Nombre de membres concernés par les demandes refusées	0

SANCTIONS DÉCOULANT DU DÉFAUT DE SE CONFORMER AU RÈGLEMENT

Au 31 mars 2021, membres concernés par des sanctions imposées, au cours de l'exercice, découlant du défaut de se conformer au règlement sur la formation obligatoire, continue ou non, des membres de l'Ordre	NOMBRE
Radiation du Tableau de l'Ordre jusqu'à ce que le membre fournisse la preuve qu'il a remédié au défaut indiqué dans l'avis à cet effet	0
Limitation ou suspension du droit d'exercer des activités professionnelles ou révocation d'un permis d'exercer certaines activités jusqu'à ce que le membre fournisse la preuve qu'il a remédié au défaut indiqué dans l'avis à cet effet	0
Information transmise au comité d'inspection professionnelle aux fins d'une inspection portant sur la compétence	0
Obligation de compléter avec succès un cours ou un stage de perfectionnement	0
Nombre de membres différents ayant fait l'objet d'au moins une sanction ou mesure au cours de l'exercice	0

AUTRES ACTIVITÉS RELATIVES À LA FORMATION CONTINUE DES MEMBRES

NOM DE LA FORMATION	OBLIGATOIRE OU FACULTATIVE	NOMBRE D'HEURES	NOMBRE DE MEMBRES QUI L'ONT SUIVI	NOMBRE DE NON-MEMBRES QUI L'ONT SUIVI
Actualisation interprofessionnelle de la base de connaissances communes (en ligne)	facultative	3	164	718
Les exigences de la phase préanalytique de la ponction veineuse (en ligne)	facultative	2	26	68
Les exigences de la phase préanalytique de la ponction capillaire (en ligne)	facultative	3	14	39
Les exigences de la phase préanalytique du prélèvement de sang par cathéter (en ligne)	facultative	3.5	4	18
Contrôle de qualité au laboratoire de biologie médicale	facultative	4	0	0
L'interprétation du frottis sanguin : un outil important au diagnostic (en ligne)	facultative	7	26	1
Les liquides biologiques en hématologie	facultative	7	0	0
Le prélèvement par ouvertures artificielles (en ligne)	facultative	7	0	0
Éthique et déontologie	facultative	2	9	0
Biologie moléculaire	facultative	10	23	2

Du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022, il y a eu 8 544 inscriptions aux 155 conférences web disponibles sur le Portail OPTMQ dans la section de la formation continue *Formaline*. Le registre complet des activités de formation de l'Ordre est accessible au <https://portail.optmq.org>

Des activités de formation offertes par les employeurs ou d'autres organisations sont aussi reconnues.

FORMATION EN ÉTHIQUE ET EN DÉONTOLOGIE OFFERTE AUX MEMBRES DE L'ORDRE

Avec l'entrée en vigueur de la loi 11 modifiant le *Code des professions*, tous les ordres professionnels du Québec doivent s'assurer d'offrir à leurs membres une formation portant sur l'éthique et la déontologie. Afin de répondre à cette obligation, l'OPTMQ, l'Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale, l'Ordre des technologues professionnels du Québec, l'Ordre professionnel des diététistes du Québec et l'Ordre des technologues en prothèses et appareils dentaires du Québec se sont regroupés afin de concevoir une formation en ligne sur ce sujet, laquelle est accessible aux membres depuis janvier 2021.



CONGRÈS

COORDINATION

Mamour Diouf, T.M.,
coordonnateur du développement professionnel

SOUTIEN ADMINISTRATIF

Josée Lefrançois, agente administrative
au développement professionnel et au bureau du syndic

L'année 2021-2022 fut aussi marquée par la pandémie, ce qui a amené l'Ordre à continuer d'adapter son offre de formation et ses modalités en continuant le virage vers le mode virtuel. La crise sanitaire a été propice à l'innovation au chapitre de la formation continue. L'Ordre a élargi et diversifié son offre en s'adaptant au contexte du marché et à la réalité de ses membres. Cette année, l'Ordre n'a pas tenu de congrès annuel ; il a plutôt été remplacé par l'assemblée générale annuelle (AGA) offerte en webdiffusion avec la possibilité de voter à distance en temps réel.

ACTIVITÉS RELATIVES AU BUREAU DU SYNDIC

SYNDIC

Steve Sirois, T.M.

SYNDIC ADJOINT

Joey Asselin, T.M.

SOUTIEN ADMINISTRATIF

Josée Lefrançois, agente administrative
au développement professionnel et au bureau du syndic

PROCUREUR

Battah Lapointe – Avocats s.e.n.c.r.l.

MANDAT

Enquêter sur le comportement des technologistes médicaux à la suite du dépôt d'un signalement ;

ET

Déposer une plainte devant le conseil de discipline, s'il conclut que le technologiste médical a commis une infraction ou a dérogé au Code de déontologie, au Code des professions, aux règlements et normes de la pratique établies de l'Ordre.

COMPOSITION DU BUREAU DU SYNDIC AU 31 MARS

	À TEMPS PLEIN	À TEMPS PARTIEL
Syndic	0	1
Syndics adjoints	0	1



ACTIVITÉ DE FORMATION SUIVIE PAR LES MEMBRES DU BUREAU DU SYNDIC AU 31 MARS

ACTIVITÉ DE FORMATION	NOMBRE DE PERSONNES L'AYANT SUIVIE	NOMBRE DE PERSONNES NE L'AYANT PAS SUIVIE
Sensibilisation aux inconduites sexuelles	2	0

DEMANDES D'INFORMATION ADRESSÉES AU BUREAU DU SYNDIC AU COURS DE L'EXERCICE

	NOMBRE
Demandes d'information adressées au bureau du syndic au cours de l'exercice	1
Signalements reçus par le bureau du syndic au cours de l'exercice	5

ENQUÊTES DISCIPLINAIRES DU BUREAU DU SYNDIC

	NOMBRE
Enquêtes pendantes (sans décision) au 31 mars de l'exercice précédent	5
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice selon la source principale (au total)	5
Demandes d'enquête formulées par une personne du public (incluant membres d'autres ordres professionnels)	3
Demandes d'enquête formulées par un membre de l'Ordre	2
Demandes d'enquête formulées par le comité d'inspection professionnelle ou par un de ses membres (a. 112, al. 6)	0
Demandes d'enquête formulées par un membre de tout autre comité de l'Ordre ou par un membre du personnel de l'Ordre	0
Enquêtes initiées par le bureau du syndic à la suite d'une information (a. 122)	0
Total des membres visés par les enquêtes ouvertes au cours de l'exercice	5
Enquêtes fermées au cours de l'exercice (enquêtes pour lesquelles une décision a été rendue) (au total)	3
Enquêtes fermées moins de 90 jours à la suite de leur ouverture	1
Enquêtes fermées entre 91 et 179 jours à la suite de leur ouverture	0
Enquêtes fermées entre 180 et 365 jours à la suite de leur ouverture	1
Enquêtes fermées plus de 365 jours à la suite de leur ouverture	1
Enquêtes pendantes au 31 mars de l'exercice	7

DÉCISIONS RENDUES PAR LE BUREAU DU SYNDIC

	NOMBRE
Enquêtes où il y a eu décision de porter plainte au conseil de discipline au cours de l'exercice	0
Enquêtes où il y a eu décision de ne pas porter plainte au conseil de discipline au cours de l'exercice (au total)	2
Demandes d'enquête non fondées, frivoles ou quérulentes	0
Enquêtes ayant conduit à une absence de manquement	1
Enquêtes fermées pour les transmettre à un syndic ad hoc	0
Enquêtes fermées à la suite du processus de conciliation	0
Enquêtes où le professionnel s'est vu accordé une immunité	0
Enquêtes ayant conduit à d'autres mesures disciplinaires non-judicialisées au professionnel	1
1- Engagement volontaire à respecter ses obligations déontologiques en ce qui a trait au secret professionnel et à la confidentialité des renseignements.	
2- Engagement volontaire à ne plus effectuer de prélèvement et/ou d'analyse de laboratoire en l'absence d'une ordonnance médicale.	
3- Engagement volontaire à lire l'ensemble des procédures applicables au département de biochimie et à exercer sa profession en respectant l'ensemble des procédures applicables au département dans lequel il exerce.	
Enquêtes autrement fermées (au total)	0
Demandes d'enquête frivoles ou quérulentes	0
Pas matière à porter plainte	0
Pas suffisamment de preuves pour porter plainte	0
Autres motifs	0

MEMBRES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE TRANSMISSION D'INFORMATIONS AU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

	NOMBRE
Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au comité d'inspection professionnelle par le bureau du syndic au cours de l'exercice	1

REQUÊTE EN RADIATION PROVISOIRE IMMÉDIATE OU EN LIMITATION PROVISOIRE IMMÉDIATE

Requête en radiation provisoire immédiate ou en limitation provisoire immédiate adressée au conseil de discipline au cours de l'exercice	NOMBRE
Lorsqu'il est reproché à l'intimé d'avoir posé un acte dérogatoire à caractère sexuel	0
Lorsqu'il est reproché à l'intimé d'avoir posé un acte dérogatoire relatif à la collusion, à la corruption, à la malversation, à l'abus de confiance et au trafic d'influence	0
Lorsqu'il est reproché à l'intimé de s'être approprié sans droit des sommes d'argent et autres valeurs qu'il détient pour le compte d'un client ou d'avoir utilisé des sommes d'argent et autres valeurs à des fins autres que celles pour lesquelles elles lui avaient été remises dans l'exercice de sa profession	0
Lorsqu'il est reproché à l'intimé d'avoir commis une infraction de nature telle que la protection du public risque d'être compromise s'il continue à exercer sa profession	0
Lorsqu'il est reproché à l'intimé d'avoir fait entrave à l'inspection professionnelle	0

REQUÊTES EN SUSPENSION OU LIMITATION DU DROIT D'EXERCER DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES OU D'UTILISER LE TITRE RÉSERVÉ AUX MEMBRES

	NOMBRE
Imposant immédiatement au membre une suspension ou une limitation provisoire du droit d'exercer des activités professionnelles ou d'utiliser le titre réservé aux membres	0
Imposant immédiatement au membre des conditions suivant lesquelles il pourra continuer d'exercer la profession ou d'utiliser le titre réservé aux membres	0

ENQUÊTES ROUVERTES AU BUREAU DU SYNDIC

	NOMBRE
Enquêtes rouvertes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	0
Enquêtes rouvertes au cours de l'exercice	0
Enquêtes rouvertes fermées au cours de l'exercice (au total)	0
Enquêtes où il y a eu décision de porter plainte au conseil de discipline	0
Enquêtes où il y a eu décision de ne pas porter plainte au conseil de discipline	0
Enquêtes rouvertes pendantes au 31 mars de l'exercice	0

ENQUÊTE DES SYNDICS AD HOC

Aucune enquête n'était pendante au 31 mars auprès de syndicats ad hoc et aucune enquête n'a été ouverte par ceux-ci au cours de l'exercice.

ÉTAT DES PLAINTES PORTÉES AU CONSEIL DE DISCIPLINE PAR LE BUREAU DU SYNDIC OU PAR LES SYNDICS AD HOC

	NOMBRE
Plaintes du bureau du syndic ou des syndicats ad hoc pendantes au conseil de discipline au 31 mars de l'exercice précédent	0
Plaintes portées (ou déposées) par le bureau du syndic ou par les syndicats ad hocs au conseil de discipline au cours de l'exercice	0
Nombre total de chefs d'infraction concernés par ces plaintes	0
Plaintes du bureau du syndic ou des syndicats ad hoc fermées au cours de l'exercice (dont tous les recours judiciaires ont été épuisés) (au total)	0
Plaintes retirées	0
Plaintes rejetées	0
Plaintes pour lesquelles l'intimé a été acquitté sur chacun des chefs d'infraction	0
Plaintes pour lesquelles l'intimé a reconnu sa culpabilité ou a été déclaré coupable sur au moins un chef d'infraction	0
Plaintes du bureau du syndic ou des syndicats ad hoc pendantes auprès du conseil de discipline au 31 mars de l'exercice	0

NATURE DES PLAINTES PORTÉES AU CONSEIL DE DISCIPLINE PAR LE BUREAU DU SYNDIC OU PAR LES SYNDICS AD HOC

En fonction de chacun des chefs d'accusation par plainte.	NOMBRE
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession relatifs au refus de fournir des services à une personne pour des raisons de race, de couleur, de sexe, d'âge, de religion, d'ascendance nationale ou d'origine sociale de cette personne (a. 57), à l'utilisation illégale d'un titre de spécialiste (a. 58), à l'utilisation illégale du titre de docteur (a. 58.1) ou à l'exercice d'une profession, d'un métier, d'une industrie, d'un commerce, d'une charge ou d'une fonction incompatible avec l'honneur, la dignité ou l'exercice de sa profession (a. 59.2)	0
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession à caractère sexuel (a. 59.1 ou au code de déontologie des membres de l'ordre professionnel)	0
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession relatifs à la collusion, à la corruption, à la malversation, à l'abus de confiance ou au trafic d'influence (a. 59.1.1)	0
Infractions à caractère économique (appropriation, comptes en fidéicomis, etc.)	0
Infractions liées à la qualité des services rendus par le professionnel	0
Infractions liées au comportement du professionnel	0
Infractions techniques et administratives (déclaration annuelle fausse ou incomplète)	0
Infractions liées à la publicité	0
Infractions liées à la tenue des dossiers du professionnel	0
Entraves au comité d'inspection professionnelle (a. 114)	0
Entraves au bureau du syndic (a. 122, al. 2)	0
Condamnations du professionnel par un tribunal canadien (a. 149.1)	0

Note : comme une plainte peut concerner plusieurs catégories de nature d'infraction, le nombre total des plaintes issues de ce tableau peut être plus élevé que le nombre de plaintes ayant fait l'objet d'un dépôt au conseil de discipline.

AUTRES ACTIVITÉS DU BUREAU DU SYNDIC

- L'état de situation de toute plainte traitée, au cours de l'exercice, au-delà du Tribunal des professions.
- Toute activité de veille, réalisée au cours de l'exercice, lui permettant d'entreprendre des enquêtes disciplinaires.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA CONCILIATION ET À L'ARBITRAGE DES COMPTES

CONCILIATION DES COMPTES D'HONORAIRES

Aucune demande de conciliation de comptes n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.

ARBITRAGE DE COMPTES D'HONORAIRES

Aucune demande d'arbitrage de comptes n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.

ACTIVITÉS RELATIVES AU COMITÉ DE RÉVISION

COMITÉ DE RÉVISION

Daniel Boutin, T.M. (jusqu'au 14 janvier 2022)
Patrick Turcotte, T.M.

MEMBRES NOMMÉS DE LA LISTE DRESSÉE PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS

Marie Poitras



MANDAT

Le comité a pour mandat de donner à toute personne qui lui demande (et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête) un avis relativement à la décision prise par le syndic de ne pas porter une plainte.

ACTIVITÉ DE FORMATION SUIVIE PAR LES MEMBRES DU COMITÉ DE RÉVISION AU 31 MARS

ACTIVITÉ DE FORMATION	NOMBRE DE PERSONNES L'AYANT SUIVIE	NOMBRE DE PERSONNES NE L'AYANT PAS SUIVIE
Sensibilisation aux inconduites sexuelles	3	0

DEMANDES D'AVIS ADRESSÉES AU COMITÉ DE RÉVISION ET AVIS RENDUS

	NOMBRE
Demandes d'avis pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	0
Demandes d'avis reçues au cours de l'exercice (au total)	0
Demandes d'avis présentées dans les 30 jours de la date de la réception de la décision du syndic de ne pas porter plainte devant le conseil de discipline (a. 123.4, al. 1)	0
Demandes d'avis présentées après le délai de 30 jours (au total)	0
Demandes d'avis abandonnées ou retirées par le demandeur au cours de l'exercice	0
Demandes pour lesquelles un avis a été rendu au cours de l'exercice (total)	0
Avis rendus dans les 90 jours de la réception de la demande (a. 123.4, al. 3)	0
Avis rendus après le délai de 90 jours	0
Demandes d'avis pendantes au 31 mars de l'exercice	0

NATURE DES AVIS RENDUS PAR LE COMITÉ DE RÉVISION

	NOMBRE
concluant qu'il n'y a pas lieu de porter une plainte devant le comité de discipline (a. 123.5, al. 1, par. 1)	0
suggérant au syndic de compléter son enquête et de rendre par la suite une nouvelle décision quant à l'opportunité de porter plainte (a. 123.5, al. 1, par. 2)	0
concluant qu'il y a lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et suggérer la nomination d'un syndic ad hoc qui, après enquête le cas échéant, prend la décision de porter plainte ou non (a. 123.5, al. 1, par. 3)	0

ACTIVITÉS RELATIVES AU CONSEIL DE DISCIPLINE

CONSEIL DE DISCIPLINE

France Brisebois, T.M.

Martine Chevalier, T.M. (jusqu'à mai 2021)

Françoise Lavoie, T.M. (jusqu'à février 2022)

Jean-Philippe Desjardins, T.M., (à partir du 11 septembre 2021)

Caroline Launois, T.M.

Josée Lajoie, T.M., (à partir du 26 mars 2022)

Simone Chabouillez, T.M. secrétaire du conseil de discipline



MANDAT

Statuer sur toute plainte formulée à l'encontre d'un T.M. pour une infraction commise au Code de déontologie, au Code des professions, aux règlements et normes de la pratique établies de l'Ordre.

ACTIVITÉ DE FORMATION SUIVIE PAR LES MEMBRES DU CONSEIL DE DISCIPLINE AU 31 MARS

ACTIVITÉ DE FORMATION	NOMBRE DE PERSONNES L'AYANT SUIVIE	NOMBRE DE PERSONNES NE L'AYANT PAS SUIVIE
Sensibilisation aux inconduites sexuelles	5	2
Formation sur le processus disciplinaire	6	1

PLAINTES AU CONSEIL DE DISCIPLINE

En 2021-2022, aucune plainte n'a été déposée devant le conseil de discipline et aucune plainte n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent.

	NOMBRE
Plaintes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	0
Plaintes reçues au cours de l'exercice (au total)	0
Plaintes portées par un syndic ou un syndic adjoint (a. 128, al. 1; a. 121)	0
Plaintes portées par un syndic <i>ad hoc</i> (a. 121.3)	0
Plaintes portées par toute autre personne (a. 128, al. 2) (plaintes privées)	0
Plaintes fermées au cours de l'exercice (dont tous les recours judiciaires ont été épuisés)	0
Plaintes pendantes au 31 mars de l'exercice	0

NATURE DES PLAINTES DITES PRIVÉES PORTÉES AU CONSEIL DE DISCIPLINE

La secrétaire du conseil de discipline n'a reçu aucune plainte privée au cours de l'exercice.

RECOMMANDATIONS DU CONSEIL DE DISCIPLINE ADRESSÉES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil de discipline n'a formulé aucune recommandation au Conseil d'administration au cours de l'exercice.

REQUÊTES EN INSCRIPTION AU TABLEAU DANS LE CAS D'UNE RADIATION OU EN REPRISE DU PLEIN DROIT D'EXERCICE ADRESSÉES AU CONSEIL DE DISCIPLINE ET RECOMMANDATIONS DU CONSEIL DE DISCIPLINE À CES EFFETS ADRESSÉES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU COURS DE L'EXERCICE (A. 161 ET A. 161.0.1)

En 2021-2022, aucune requête en inscription au tableau dans le cas d'une radiation ou en reprise du plein droit d'exercice n'a été signifiée à la secrétaire du conseil de discipline. Par conséquent, le conseil d'administration n'a pas eu à se prononcer sur les recommandations du conseil de discipline.

	NOMBRE
Requêtes en inscription au Tableau dans le cas d'une radiation signifiées au secrétaire du conseil de discipline au cours de l'exercice (au total)	0
Requêtes rejetées par le conseil de discipline	0
Recommandations au conseil d'administration d'accueillir la requête	0
Requêtes en reprise du plein droit d'exercice signifiées au secrétaire du conseil de discipline au cours de l'exercice (au total)	0
Requêtes rejetées par le conseil de discipline	0
Recommandations au conseil d'administration d'accueillir la requête	0

TRIBUNAL DES PROFESSIONS

	NOMBRE
Décisions sur la culpabilité ou sur la sanction portées en appel au Tribunal des professions	0
Appels sur la culpabilité ou sur la sanction dont l'audience est complétée par le Tribunal des professions	0
Décisions rendues par le Tribunal des professions	0

ACTIVITÉS RELATIVES À L'EXERCICE ILLÉGAL ET À L'USURPATION DE TITRE RÉSERVÉ

ENQUÊTES RELATIVES AUX INFRACTIONS PÉNALES

	NOMBRE
Enquêtes pendantes (sans action ou décision) au 31 mars de l'exercice précédent	0
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice (au total)	3
Exercer illégalement une profession ou usurper un titre professionnel	3
Amener un membre de l'Ordre à ne pas respecter les dispositions du Code des professions et des règlements adoptés	0
Exercer ou menacer d'exercer des représailles à l'encontre d'une personne pour le motif qu'elle a transmis à un syndic une information selon laquelle un professionnel a commis une infraction ou qu'elle a collaboré à une enquête menée par un syndic	0
Perquisitions menées au cours de l'exercice	0
Enquêtes complétées au cours de l'exercice (au total)	0
Enquêtes pénales pour lesquelles des poursuites pénales ont été intentées	0
Enquêtes complétées pour lesquelles des actions non judiciaires ont été menées avec succès (au total)	0
Avertissements incluant invitations à devenir membre de l'Ordre	0
Mises en demeure ou avis formels	0
Enquêtes fermées sans autres mesures (manque de preuves ou autres raisons)	0
Enquêtes pendantes au 31 mars de l'exercice	3

POURSUITES PÉNALES

	NOMBRE
Poursuites pénales pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	0
Poursuites pénales intentées au cours de l'exercice (au total)	1
Exercer illégalement une profession ou usurper un titre professionnel	1
Amener un membre de l'Ordre à ne pas respecter les dispositions du Code des professions et des règlements adoptés	0
Exercer ou menacer d'exercer des représailles à l'encontre d'une personne pour le motif qu'elle a transmis à un syndic une information selon laquelle un professionnel a commis une infraction ou qu'elle a collaboré à une enquête menée par un syndic	0
Demandes d'injonction adressées à la cour au cours de l'exercice (au total)	0
Demandes d'injonction acceptées	0
Demandes d'injonction refusées	0
Ententes à l'amiable enregistrées au cours de l'exercice	0
Arrêts des procédures (retrait de la plainte) enregistrées au cours de l'exercice	0
Poursuites pénales pour lesquelles un jugement a été rendu au cours de l'exercice	0
Exercer illégalement une profession ou usurper un titre professionnel	0
où l'intimé a été acquitté sur chacun des chefs d'infraction	0
où l'intimé a reconnu sa culpabilité ou a été déclaré coupable sur au moins un chef d'infraction	0

POURSUITES PÉNALES (SUITE)

	NOMBRE
Amener un membre de l'Ordre à ne pas respecter les dispositions du Code des professions et des règlements adoptés	0
où l'intimé a été acquitté sur chacun des chefs d'infraction	0
où l'intimé a reconnu sa culpabilité ou a été déclaré coupable sur au moins un chef d'infraction	0
Exercer ou menacer d'exercer des représailles à l'encontre d'une personne pour le motif qu'elle a transmis à un syndic une information selon laquelle un professionnel a commis une infraction ou qu'elle a collaboré à une enquête menée par un syndic	0
où l'intimé a été acquitté sur chacun des chefs d'infraction	0
où l'intimé a reconnu sa culpabilité ou a été déclaré coupable sur au moins un chef d'infraction	0
Poursuites pénales pendantes (sans jugement rendu) au 31 mars de l'exercice	0
Jugements portés en appel au cours de l'exercice	0

AMENDES IMPOSÉES AU COURS DE L'EXERCICE ET CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

	MONTANT
Montant total des amendes imposées au cours de l'exercice	0
Montant total des créances irrécouvrables comptabilisées au cours de l'exercice	0

ACTIVITÉS RELATIVES AUX NORMES PROFESSIONNELLES ET AU SOUTIEN À L'EXERCICE DE LA PROFESSION

COMITÉ DES NORMES DE LA PRATIQUE

Suzanne Deschênes Dion, F.T.M., présidente
Stéphanie Lemay, T.M.
Julie Désautels, T.M.
Michèle Pellerin, T.M.
Marie-Reine Kouzaïli, T.M.

COORDINATION ET SOUTIEN ADMINISTRATIF

Simone Chaboillez, T.M., Chargée de dossiers scientifiques

GRUPE DE TRAVAIL SUR LES LABORATOIRES DE BANQUE DE SANG

(projet en collaboration avec l'Association professionnelle des chargés de sécurité transfusionnelle du Québec (APCSTQ))

Nadia Baillargeon, T.M. (Héma-Québec)
Marie-Hélène Bouchard, T.M.
Marjolaine Dégarie, T.M., RT
Patricia Morin, T.M.
Chantal Robinson, T.M.
Dre Nancy Robitaille, hématologue-oncologue (Héma-Québec)
Dre Catherine Latour, hématologue-oncologue (Association des médecins hématologues et oncologues du Québec [AMHOQ])

Responsable de la coordination et du soutien administratif :
 Simone Chaboillez, T.M., chargée de dossiers scientifiques



MANDAT

Le comité a pour mandat de participer à la recherche de données sur la pratique en laboratoire de biologie médicale et à la production de normes de la pratique, des guides sectoriels ainsi que de tout autre document scientifique comme les suppléments d'information qu'il soumet pour adoption au conseil d'administration.

GRUPE DE TRAVAIL SUR LE GUIDE D'HÉMATOLOGIE

Joannie Roy, T.M.
Chrystelle Filion, T.M.
Synthia Levac-Champagne, T.M.
Sarah-Michelle Brouillette, T.M.
Alexandra Fortin, T.M.
Denis Dugas, T.M.
Marie-Ève St-Aubin, T.M.
Dre Carolyne Elbaz, hématologue-oncologue (AMHOQ)
Dre Danièle Marceau, hématologue-oncologue (AMHOQ)
Marie-Chantal Larose, biochimiste (spécialiste du contrôle de la qualité)
Andréé-Anne Houde, biochimiste clinique (spécialiste du contrôle de la qualité)

Responsable de la coordination et du soutien administratif :
 Simone Chaboillez, T.M., chargée de dossiers scientifiques

Le comité des normes de la pratique a tenu deux réunions d'une demi-journée et une réunion d'une journée complète en mode virtuel.

Le groupe de travail OPTMQ-APCSTQ sur les laboratoires de banque de sang a tenu 11 réunions d'une demi-journée en mode virtuel.

Le groupe de travail sur le guide d'hématologie a tenu une réunion d'une demi-journée en mode virtuel.

Le comité ad hoc sur les positions officielles de l'Ordre a tenu une réunion d'une demi-journée en mode virtuel.

Activités réalisées en cours d'année

- Élaboration du *Guide pour les laboratoires de banque de sang*
- Élaboration du *Guide d'hématologie*
- Modification du *Processus d'élaboration des documents par le comité des normes de la pratique*
- Élaboration du cadre d'analyse et des critères d'évaluation pour la modernisation des activités réservées
- Élaboration des cahiers du participant, partis prenants et membres de l'OPTMQ pour les états généraux
- Révision scientifique pour le CLSI : EP27-Ed2, EP12-Ed3, C62-Ed2, EP14-Ed4, M53-Ed2, M23-Ed6, M39-Ed5, QMS15-Ed2, MM09-Ed3, EP26-Ed2, M47-Ed2
- Révision scientifique du cours des techniques d'injection, module 5 du programme de formation sur les prélèvements



ACTIVITÉS RELATIVES AUX COMMUNICATIONS

COORDINATION

Lea Primiano, Designer, B.A.

Coordonnatrice au visuel et marketing

Mise en place de la nouvelle image de l'Ordre

À la suite de la refonte de la nouvelle image de l'Ordre, de nouveaux documents et gabarits respectant la nouvelle ligne graphique ont été mis en place :

- Gabarits corporatifs : communiqués, mémos, éditoriaux, lettres, attestations, carte de membre, etc.
- Gabarits internes : procès-verbaux, rapport d'enquête, etc.
- Publications sur les réseaux sociaux et dans nos communications (infolettres, revue scientifique LabExpert, etc.)

Mise en place de nouvelles sections et améliorations sur le site Web de l'Ordre

Mise en place d'une nouvelle section dans Documentation et publications, intitulée Suivi des dossiers. C'est à cet endroit que les membres et le public peuvent faire le suivi des dossiers importants à l'Ordre, notamment le dossier sur la modernisation des activités réservées, le dossier sur la macroscopie, le dossier sur les états généraux, etc.

Gestion des commandites à l'interne en 2021

- À la suite des différents virages numériques mis en place (refonte du site Web, capsules formatives en ligne, refonte de la revue scientifique et mise en ligne numérique, congrès virtuel, etc.), l'Ordre a pris la décision de faire la gestion des commandites à l'interne en mettant sur pied une nouvelle [trousse média](#) proposant un éventail de possibilité d'affichages et d'espaces publicitaires. Cette initiative a été mise en place par la collaboration mutuelle du département des communications et de celui du développement professionnel et congrès.

Déroulement des états généraux en septembre 2021

- À la demande du gouvernement pour la tenue d'états généraux urgente portant sur la pénurie de main-d'œuvre, des ressources importantes se sont mobilisées à l'Ordre pour l'organisation de cet événement. Le département des communications, en coordination, entre autres, avec le développement professionnel, a mis sur pied un sondage envoyé à tous ses membres en plus d'avoir mis en place le déroulement de la journée et d'avoir préparé de nombreux supports visuels :
 - Identité visuelle de l'événement (support visuel en studio; habillage de la plateforme électronique, bannières, logo, etc.)
 - Création du cahier du participant
 - Création de l'horaire
 - [Rapport des états généraux 2021](#)

Matinée-conférence et assemblée générale annuelle extraordinaire, le 26 février 2022

- Communications et visuels promotionnels pour promouvoir la matinée-conférence et l'assemblée générale annuelle extraordinaire.
- Coordination et organisation de deux conférences en collaboration avec le développement professionnel de l'Ordre (conférenciers : Jérôme Maheux, Ph. D., OCQ et Cécile Tremblay, M. D., FRCPC).
- Création de l'identité visuelle de l'événement (support visuel en studio; habillage de la plateforme électronique, bannières, logo, etc.).
- Montage de capsules vidéo publicitaires (capsule « smoothie santé », kinésiologue, Beneva).
- Création et communication du visuel promotionnel auprès de nos membres.

Communications avec les membres de l'Ordre :

La rédaction et diffusion de bulletins d'information destinés aux membres :

- Parutions de trois numéros (avril 2021, juin 2021 et décembre 2021) du LabExpert.
- Infolettre mensuelle, InfOPTMQ, envoyée aux membres.

Création de matériel visuel et organisation des états généraux en collaboration avec le coordonnateur du développement professionnel.

Création et diffusion de matériel pour publiciser les nouvelles et activités de l'Ordre.

Communiqués envoyés aux membres dans le cadre de la pandémie :

- Les offres d'emplois;
- Différentes réglementations et arrêtés ministériels concernant la profession (ex. : Examens de biologie médicale délocalisés, informations sur les rôles et responsabilités de chacun des professionnels participant au dépistage et à la vaccination, rappel des étudiants et membres retraités appelés pour porter main-forte aux dépistages et à la campagne de vaccination, etc.)
- Médias sociaux : diffusion et partage de différents articles sur la page Facebook de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec.



Prix étudiant de l'OPTMQ remis à un étudiant finissant du programme *Technologie d'analyses biomédicales* dans chacun des onze cégeps offrant ce programme. Ce prix est remis par l'Ordre, en partenariat avec Immucor :

Cégep de Saint-Hyacinthe	Claudia Rochat
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	Juliette Richer
Cégep de l'Outaouais	Antoinette Chahine
Cégep de Sainte-Foy	Maude Charette
Cégep de Chicoutimi	Noémie Godin-Proulx
Cégep de Sherbrooke	Karelle Paquette
Cégep de Saint-Jérôme	Alexandra Bissonnette
Cégep de Shawinigan	Anissa Ménard
Collège Dawson	Emily Lacelle
Collège de Rosemont	Saimah Sharif
Cégep de Rimouski	Michelle Landry

En raison de la pandémie de COVID-19, l'Ordre a pris la décision de reporter la remise des prix habituellement décernés à l'année 2023. Par le fait même, l'Ordre profite de ce report pour revoir la majorité de ses prix.

Les prix présentement en processus de refonte sont :

- Le Prix Reconnaissance Élite
- Le Prix Reconnaissance Innovation
- Le Prix Implication Relève

MISSION ET VISION DE LA PROFESSION 2021-2022



MISSION

Protéger le public en veillant à la qualité de l'exercice de la profession par ses membres œuvrant dans le domaine de la médecine de laboratoire.



VISION

Par notre expertise, être la référence en matière de prélèvements biologiques, d'analyses biomédicales et de validité des résultats en médecine de laboratoire.



ORIENTATIONS STRATÉGIQUES 2020-2025

Axes stratégiques

Accentuer la protection du public dans l'ensemble de ses gestes et décisions

- Effectuer des travaux en vue de moderniser les activités réservées pour réaliser pleinement sa mission de protection du public.
- Accompagner les membres dans le maintien et le développement de leurs connaissances et de leurs compétences.
- Encadrer la pratique des membres par le mécanisme préventif de l'inspection professionnelle.
- Intervenir par les mécanismes d'enquête du syndic et en imposant des mesures disciplinaires lorsque des gestes, comportements ou pratiques inappropriés sont constatés.
- Protéger le titre de technologiste médical et veiller à ce que les activités réservées ne soient exercées que par les technologistes médicaux.

Promouvoir et faire valoir le rôle essentiel du technologiste médical comme expert dans le domaine de la médecine de laboratoire

- Faire connaître la profession de technologiste médical.
- Accroître la notoriété de la profession.
- Attirer une plus grande relève dans la profession.
- Clarifier auprès des personnes formées à l'étranger le rôle et les fonctions du technologiste médical au Québec.

Exercer un leadership mobilisateur auprès des divers intervenants du milieu de la santé de manière à favoriser la collaboration autour d'enjeux d'intérêt public et collectif

- Influencer les orientations politiques et les décisions des différents acteurs institutionnels.
- Promouvoir la collaboration interprofessionnelle.
- Maintenir et favoriser des partenariats avec différentes instances.
- Prendre position publiquement sur des enjeux de société reliés à la profession.

Sensibiliser les membres et les futurs membres à l'importance de leur contribution au rayonnement de leur profession et de leur ordre professionnel

- Susciter chez les membres un sentiment d'appartenance et de fierté.
- Encourager l'implication des membres en les invitant à prendre part à des activités de l'Ordre, à faire partie de comités en milieu de travail ou à participer à des projets innovants.
- Inciter les membres à partager leurs réalisations professionnelles et paraprofessionnelles afin qu'elles soient reconnues publiquement.
- Accroître l'intérêt des futurs membres envers l'Ordre.

Optimiser l'agilité de l'organisation

- Rehausser les technologies de l'information pour améliorer les processus.
- Actualiser les outils de communication pour favoriser la transparence et la collaboration.
- Encourager l'amélioration continue des processus.
- Gérer efficacement les ressources humaines, financières et matérielles.

Champs d'exercice

Les technologistes médicaux sont les professionnels qui effectuent, sur le corps humain ou à partir de spécimens, des analyses et des examens dans le domaine de la biologie médicale et qui assurent la validité technique des résultats à des fins diagnostiques ou de suivi thérapeutique.

L'information, la promotion de la santé et la prévention de la maladie, des accidents et des problèmes sociaux auprès des individus, des familles et des collectivités s'inscrivent dans le champ d'exercice du membre, dans la mesure où elles sont liées à ses activités professionnelles.

Activités réservées

À ces aspects de l'exercice de la profession s'ajoute une série d'activités réservées aux membres, qu'ils partagent avec d'autres professionnels :

- a) effectuer des prélèvements ;
- b) procéder à des phlébotomies, selon une ordonnance ;
- c) introduire un instrument, selon une ordonnance, dans le pharynx et au-delà du pharynx ou au-delà du vestibule nasal, du méat urinaire, des grandes lèvres, de la marge de l'anus ou dans une veine périphérique ;
- d) administrer, y compris par voie intraveineuse à partir d'un site périphérique, des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance et qu'une attestation de formation a été délivrée au membre, par l'Ordre, dans le cadre d'un règlement en application du paragraphe o de l'article 94 ;
- e) mélanger des substances en vue d'effectuer la préparation d'un médicament, selon une ordonnance.

Activités autorisées

Les technologistes médicaux sont, de plus, autorisés à exercer les activités suivantes :

- À des fins d'autopsie et selon une ordonnance, procéder à l'ouverture d'un corps, y introduire un instrument et en retirer des organes.
- À des fins de greffe de tissus oculaires ou dans le cadre de travaux de recherche, retirer des globes oculaires sur une personne décédée. Cette activité professionnelle s'exerce sous la responsabilité d'un directeur médical et conformément à la norme CAN/CSA-Z900.2.4 Tissus oculaires destinés à la transplantation.

· À des fins de greffe de tissus ou dans le cadre de travaux de recherche, prélever des tissus sur une personne décédée. Cette activité professionnelle s'exerce sous la responsabilité d'un directeur médical et conformément à la norme CAN/CSA-Z900.2.2 Tissus destinés à la transplantation.

· S'il détient la formation spécifique pour ce faire et selon certaines conditions, introduire un cathéter dans une ouverture artificielle du corps humain dans le but d'effectuer un prélèvement aux fins d'analyse ou d'examen:

- 1° par la stomie d'un conduit iléal, sauf en présence de tubes urétéraux;
- 2° par trachéostomie, sauf lorsque le patient est sous assistance ventilatoire.

L'article 36q du Code des professions du Québec (L.R.Q., chapitre C-26) stipule que : « nul ne peut... utiliser le titre de "Technologiste Médical" ou de "Registered Technologist", ni un titre ou une abréviation pouvant laisser croire qu'il l'est, ni l'abréviation « Tech. Med. » ou s'attribuer des initiales pouvant laisser croire qu'il l'est ou les initiales « T.M. » ou « R.T. » s'il n'est détenteur d'un permis valide à cette fin et s'il n'est inscrit au Tableau de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec ».



A- MOUVEMENTS AU TABLEAU DE L'ORDRE

	NOMBRE
Membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars de l'exercice précédent	4 661
+ Nouveaux membres inscrits au Tableau de l'Ordre au cours de l'exercice (au total)	226
Permis temporaires délivrés en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	2
Permis restrictifs délivrés en vertu de l'article 40 de la Charte de la langue française	0
Permis restrictifs délivrés en vertu de l'article 97 de la Charte de la langue française	0
Permis temporaires délivrés en vertu de l'article 41 du Code des professions	0
Permis temporaires délivrés en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	0
Permis restrictifs temporaires délivrés en vertu de l'article 42.1, par. 1	0
Permis restrictifs temporaires délivrés en vertu de l'article 42.1, par. 1.1	0
Permis restrictifs temporaires délivrés en vertu de l'article 42.1, par. 2	0
Permis restrictifs temporaires délivrés en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	0
Permis spéciaux délivrés en vertu d'un règlement pris en vertu de l'article 94 r	0
Permis délivrés en vertu de l'article 184	216
Permis délivrés à la suite de la reconnaissance d'une équivalence (au total)	8
de la formation ou d'un diplôme obtenu au Québec	5
de la formation ou d'un diplôme obtenu hors du Québec, mais au Canada	3
de la formation ou d'un diplôme obtenu hors du Canada	0
Permis délivrés en vertu d'un règlement pris en vertu de l'article 94 q	0
Permis délivrés en vertu d'un règlement pris en vertu de l'article 93 c.2	0
+ Membres réinscrits au Tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et toujours inscrits au 31 mars à la suite de leur absence de celui-ci au 31 mars de l'exercice précédent	129
- Membres radiés du Tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et toujours radiés au 31 mars	307
- Membres retirés du Tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et toujours retirés au 31 mars (au total)	87
à la suite d'un décès	7
à la suite d'un retrait volontaire du tableau (congé de parentalité; sabbatique; études; démission; retraite)	80
= Membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars de l'exercice (au total)	4 622
détenant un permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	1
détenant un permis restrictif en vertu de l'article 40 de la Charte de la langue française	0
détenant un permis restrictif en vertu de l'article 97 de la Charte de la langue française	0
détenant un permis temporaire en vertu de l'article 41 du Code	0
détenant un permis temporaire en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	0
détenant un permis restrictif temporaire en vertu de l'article 42.1, par. 1	0
détenant un permis restrictif temporaire en vertu de l'article 42.1 par. 1.1	0
détenant un permis restrictif temporaire en vertu de l'article 42.1 par. 2	0
détenant un permis restrictif temporaire en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	0
détenant un permis spécial en vertu d'un règlement pris en vertu de 94 r	0
détenant un permis dit régulier	4 621

MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU À LA FIN DE L'EXERCICE SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE

Nombre de membres par région administrative au 31 mars 2021		NOMBRE	FEMMES	HOMMES
1	11 Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	264	236	28
2	Saguenay-Lac-Saint-Jean	269	243	26
3	12 Capitale Nationale et Chaudière-Appalaches	606	531	75
4	Mauricie et Centre-du-Québec	393	350	43
5	Estrie	266	231	35
6	13 Montréal et Laval	806	615	191
16	Montréal	950	823	127
14	15 Lanaudière et Laurentides	616	521	95
7	Outaouais	196	160	36
8	10 Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	142	116	26
9	Côte-Nord	89	77	12
	Hors-Québec	25	18	7
TOTAL		4 622	3 921	701

MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU DE L'ORDRE AU 31 MARS DÉTENANT UN PERMIS SELON LA CATÉGORIE

	NOMBRE
Membres détenant un permis de technologiste médical exerçant en biologie médicale	4 575
Membres détenant un permis de technologiste médical exerçant en biologie médicale et cytopathologie	44
Membres détenant un permis de technologiste médical exerçant dans le domaine de la cytopathologie	3

MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU DE L'ORDRE AU 31 MARS DÉTENANT UNE ATTESTATION DE FORMATION EN VUE DE L'ADMINISTRATION, Y COMPRIS PAR LA VOIE INTRAVEINEUSE À PARTIR D'UN SITE PÉRIPHÉRIQUE, DE MÉDICAMENTS OU D'AUTRES SUBSTANCES, LORSQU'ILS FONT L'OBJET D'UNE ORDONNANCE (ATTESTATION EN PHARMACOLOGIE)

	NOMBRE
Membres de l'Ordre détenant une telle attestation	2 972

REGISTRE DES ÉTUDIANTS

	NOMBRE
Nombre d'étudiants inscrits au Registre des étudiants au 31 mars de l'exercice (au total)	367

B - EXERCICE AU SEIN DE SOCIÉTÉS

L'Ordre n'a pas de règlement autorisant ses membres à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société.

C - PERSONNES AYANT DÉTENU, AU COURS DE L'EXERCICE, UNE AUTORISATION SPÉCIALE D'EXERCER UNE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE RÉSERVÉE AUX MEMBRES DE L'ORDRE, S'IL Y A LIEU, OU DE PORTER UN TITRE RÉSERVÉ AUX MEMBRES DE L'ORDRE

	NOMBRE
Personnes ayant détenu une autorisation spéciale au cours de l'exercice (en raison de la pandémie de COVID-19)	119

D - LES CLASSES DE MEMBRES ÉTABLIES AUX FINS DE LA COTISATION

Actifs : 4 482

Nouveaux diplômés année 1 : 204
Nouveaux diplômés année 2 : 200

Carrière alternative : 38
Inactifs : 68
Hors Québec : 12
Retraités : 22

Nombre de membres au total : 4 622

E - MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU DE L'ORDRE AU 31 MARS AVEC UNE LIMITATION OU UNE SUSPENSION DU DROIT D'EXERCER DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

	NOMBRE
Membres avec une limitation ou une suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	10

ANNEXE 1 2021-2022

**POUR
L'EXERCICE
TERMINÉ LE
31 MARS**

**POUR CONSULTER
L'ANNEXE 1 VISITEZ :**

- > www.optmq.org
- > L'Ordre
 - > Éthique et déontologie
 - > Éthique
 - > Liens utiles
 - > Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et membres de comités de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec



ÉTATS FINANCIERS

RAPPORT DE L'AUDITEUR
INDÉPENDANT.....42

État des résultats.....44

État de l'évolution des
soldes de fonds.....45

Bilan.....46

État des flux de trésorerie.....48

Notes complémentaires.....49

ANNEXES.....56

2021-2022

A photograph of a laboratory or office desk. On the desk, there is a laptop, a microscope, and a tablet displaying data charts. The desk has several drawers. The background is a plain wall.



Aux membres de
l'Ordre Professionnel des Technologistes Médicaux du Québec,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'**ORDRE PROFESSIONNEL DES TECHNOLOGISTES MÉDICAUX DU QUÉBEC** (Ordre), qui comprennent le bilan au 31 mars 2022, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Ordre conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Ordre à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Ordre ou de cesser ses activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Ordre.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Ordre;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Ordre à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Ordre à cesser ses activités;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Mallette inc. ¹

Mallette inc.
Société de comptables professionnels agréés

Terrebonne, Québec
Le 9 septembre 2022

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A114098



ÉTAT DES RÉSULTATS - POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

2022

2021

PRODUITS		
Cotisations annuelles	1 510 619 \$	1 555 718 \$
Admission	61 195	41 661
Assurance responsabilité professionnelle	15 367	15 826
Formation continue	43 086	41 040
Discipline	-	5 077
Vente et location de biens et de services	78 513	60 071
Intérêts et revenus de placements	5 773	20 369
Subvention - Ministère de la santé et des services sociaux du Québec	5 149	-
Autres produits		
Congrès	8 500	14 100
Divers	2 766	636
	1 730 968	1 754 498
CHARGES		
Admission (annexe A)	134 843	85 879
Inspection professionnelle (annexe B)	193 526	186 537
Normes professionnelles et soutien à l'exercice de la profession (annexe C)	114 831	114 869
Formation continue (annexe D)	169 530	168 426
Bureau du syndic (annexe E)	46 606	44 324
Conseil de discipline (annexe F)	11 058	9 107
Infractions commises par des non-membres (annexe G)	11 107	992
Gouvernance (annexe H)	370 167	336 984
Communications (annexe I)	130 819	161 610
Services aux membres (annexe J)	20 142	23 491
Congrès (annexe K)	42 108	60 385
Comité de la formation (annexe L)	7 056	6 463
Autres charges (annexe M)	343 582	334 702
	1 595 375	1 533 769
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	135 593 \$	220 729 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.



ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

2022

2021

	Investi en <u>Fonds d'administration générale</u>			Total	Total
	<u>immobilisations</u>	<u>Affecté</u>	<u>Non affecté</u>		
SOLDE, début de l'exercice	323 867 \$	350 387 \$	524 104 \$	1 198 358 \$	977 629 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(92 488)	-	228 081	135 593	220 729
Investissement en immobilisations	131 087	-	(131 087)	-	-
Affectations d'origine interne (note 9)	-	100 000	(100 000)	-	-
SOLDE, fin de l'exercice	362 466 \$	450 387 \$	521 098 \$	1 333 951 \$	1 198 358 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.



BILAN
AU 31 MARS

2022

2021

ACTIF

ACTIF À COURT TERME

Encaisse	2 111 390 \$	1 363 305 \$
Placements temporaires	-	940 075
Comptes clients	96 436	88 507
Frais payés d'avance	113 653	134 783
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 3)	350 000	153 000
Dépôts chez les assureurs encaissables au cours du prochain exercice (note 6)	17 173	17 231
	2 688 652	2 696 901
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)	42 518	34 975
ACTIFS INCORPORELS (note 5)	374 661	343 605
DÉPÔTS CHEZ LES ASSUREURS (note 6)	50 000	50 000
	3 155 831 \$	3 125 481 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.



BILAN (SUITE)

AU 31 MARS

2022

2021

PASSIF

PASSIF À COURT TERME

Dettes de fonctionnement (note 7)

547 357 \$ 621 319 \$

Produits perçus d'avance

1 224 959 1 251 091

1 772 316 1 872 410

APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS
(note 8)

49 564 54 713

1 821 880 1 927 123

SOLDES DE FONDS

Investi en immobilisations

362 466 323 867

Affectation d'origine externe

450 387 350 387

Non affecté

521 098 524 104

1 333 951 1 198 358

3 155 831 \$ 3 125 481 \$

ENGAGEMENTS (note 10)

Pour le conseil d'administration :

Loan Lun

_____, administrateur

Maxime Daoust

_____, administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.



ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

2022

2021

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Excédent des produits sur les charges	135 593 \$	220 729 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	23 495	16 734
Amortissement des actifs incorporels	68 993	29 263
	<hr/>	<hr/>
	228 081	266 726
Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement		
Comptes clients	(7 929)	(25 060)
Frais payés d'avance	21 130	38 284
Dettes de fonctionnement	(73 962)	44 267
Produits perçus d'avance	(26 132)	(37 379)
	<hr/>	<hr/>
	141 188	286 838

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Acquisition de placements	(197 000)	-
Encaissement de placements	-	600 000
Acquisition d'immobilisations corporelles	(31 038)	(4 906)
Acquisition d'actifs incorporels	(100 049)	(284 834)
Variation des dépôts chez les assureurs	58	821
	<hr/>	<hr/>
	(328 029)	311 081

ACTIVITÉ DE FINANCEMENT

Diminution des apports reportés afférents aux immobilisations	(5 149)	-
---	---------	---

**AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE
ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE**

(191 990) 597 919

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE,
début de l'exercice

2 303 380 1 705 461

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE,
fin de l'exercice

2 111 390 \$ 2 303 380 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'Ordre se composent
des éléments suivants :

Encaisse	2 111 390 \$	1 363 305 \$
Placements temporaires	-	940 075
	<hr/>	<hr/>
	2 111 390 \$	2 303 380 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.



NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2022

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre, constitué en vertu du Code des professions du Québec, a pour fonction principale d'assurer la protection du public. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi sur les impôts et il est conséquemment exempté des impôts.

L'Ordre doit notamment assurer la délivrance de permis d'exercice aux candidats réunissant les conditions requises, le maintien du Tableau de l'Ordre et le contrôle de l'exercice de la profession par ses membres.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation des états financiers

Les états financiers de l'Ordre ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à titre de produits et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Comptabilité par fonds

Le fonds d'administration générale est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans le fonds d'administration générale.

Comptabilisation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés (subventions et contributions) sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus en dotation sont comptabilisés à titre d'augmentation directe de l'actif net au cours de l'exercice.

Les produits de cotisations sont comptabilisés au prorata de l'exercice auquel ils se rapportent.

Les produits d'admissions et de l'assurance responsabilité professionnelle sont comptabilisés au cours de l'exercice auquel ils se rapportent.

Les produits de formation continue, de vente et location de biens et service et les autres produits sont comptabilisés lorsque les activités ont lieu.

Les produits de placement non affectés sont comptabilisés en fonction du temps écoulé.



NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2022

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Ventilation des charges

L'Ordre ventile les charges directement liées à une activité à cette activité. Les coûts indirects sont attribués, en fonction d'une clé de répartition selon l'utilisation aux centres d'autofinancement. Les coûts sont ventilés selon les clés de répartition suivantes:

- Les charges liées au loyer, assurances, taxes, amortissement et entretien et réparations sont réparties en fonction de la proportion des salaires attribuables à chacune des activités.

Ces frais sont inclus dans les postes salaires et frais fixes imputés.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'Ordre évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations non conclues dans des conditions de concurrence normale qu'il évalue au coût.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Dépréciation d'actifs financiers

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision. La valeur comptable ajustée ne doit pas être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction et commissions

Les coûts de transaction et commissions relatifs aux instruments financiers qui sont évalués à la juste valeur après leur comptabilisation initiale sont comptabilisés à titre de charge lorsqu'ils sont engagés.

Les coûts de transaction et commissions relatifs aux instruments financiers qui sont évalués au coût ou au coût après amortissement après leur comptabilisation initiale sont capitalisés à l'encontre de l'instrument financier auquel ils se rapportent. Ils sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée du financement obtenu.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport ou à une valeur symbolique lorsque la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.



NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2022

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode linéaire et les durées suivantes :

Équipement informatique	4 ans
Mobilier de bureau	10 ans

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût.

L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode linéaire et les durées suivantes :

Frais de développement de formation	5 ans
Logiciels	4 ans
Site Web	4 ans

L'Ordre comptabilise au bilan les frais de développement lorsque la direction estime qu'ils procureront des avantages futurs et que l'ensemble des critères permettant la capitalisation sont rencontrés.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable, c'est-à-dire qu'elle excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de ces actifs. Une perte de valeur doit se calculer comme le montant de l'excédent de la valeur comptable d'un actif à long terme sur sa juste valeur.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'Ordre sont composés de l'encaisse et des instruments financiers très liquides ayant une échéance initiale de trois mois ou moins.

3. PLACEMENTS, À LA JUSTE VALEUR

	2022	2021
Certificats de placements garantis, taux variant de 1.06 % à 1.09 %, échéant en mai 2022 ¹	350 000 \$	153 000 \$
Portion échéant au cours du prochain exercice	350 000	153 000
	- \$	- \$



NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2022

3. **PLACEMENTS, À LA JUSTE VALEUR** (suite)

¹ Les placements n'ont pas été renouvelés à l'échéance.

4. **IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	2022		2021
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur nette
Équipement informatique	88 069 \$	54 401 \$	22 361 \$
Mobilier de bureau	34 980	26 130	12 614
	123 049 \$	80 531 \$	34 975 \$

5. **ACTIFS INCORPORELS**

	2022		2021
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur nette
Frais de développement de formation	234 685 \$	72 099 \$	185 312 \$
Logiciels	212 619	89 836	75 008
Site Web	105 860	16 568	83 285
	553 164 \$	178 503 \$	343 605 \$



NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2022

6. DÉPÔTS CHEZ LES ASSUREURS

	2022	2021
Solde au début	67 231 \$	68 052 \$
Ristourne capitalisée	15 367	15 826
Revenus d'intérêts	401	144
Retraits	(15 826)	(16 791)
	67 173	67 231
Portion échéant au cours du prochain exercice	17 173	17 231
	50 000 \$	50 000 \$

Depuis le 1er avril 2006, l'Ordre a convenu avec les assureurs de réinvestir la moitié du surplus d'opération du programme qui lui était versé à cet égard, dans le but de stabiliser les primes futures d'assurance-responsabilité de ses membres. Les montants investis dans ce fonds portent intérêt au taux des obligations d'épargne du Canada, pour un terme de 5 ans, moins 1/2 de 1 %. Lorsque le solde de ce fonds atteint 50 000 \$, l'excédent de cette somme peut être retiré par l'Ordre.

7. DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2022	2021
Comptes fournisseurs	254 007 \$	366 604 \$
Salaires et autres retenues à la source	100 631	94 945
Sommes à remettre à l'État		
Taxes à la consommation	192 719	159 770
	547 357 \$	621 319 \$

8. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels représentent des apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles ou des apports affectés ayant servi à leur acquisition. Les variations survenues dans le solde des apports reportés pour l'exercice sont les suivantes :

	2022	2021
SOLDE, début de l'exercice	54 713 \$	54 713 \$
Montants amortis dans les résultats	(5 149)	-
SOLDE, fin de l'exercice	49 564 \$	54 713 \$



NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2022

9. AFFECTATIONS INTERNES

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration de l'Ordre a affecté un montant de 120 000 \$ (2021 - 225 000 \$) à des fins de projets spéciaux. L'Ordre ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

							2022	2021
	Admission - Reconnaissance équivalence	Communication image professionnelle	Gouvernance	Achat de portables	Gestion documentaire	Déménagement	Total	Total
SOLDE, début de l'exercice	- \$	55 387 \$	150 000 \$	20 000 \$	50 000 \$	75 000 \$	350 387 \$	155 600 \$
Ajustement	-	-	-	-	-	-	-	7 320
Affectations	90 000	-	-	-	-	30 000	120 000	225 000
Utilisations	-	-	-	(20 000)	-	-	(20 000)	(37 533)
SOLDE, fin de l'exercice	90 000 \$	55 387 \$	150 000 \$	- \$	50 000 \$	105 000 \$	450 387 \$	350 387 \$

10. ENGAGEMENTS

Baux

L'Ordre s'est engagé par baux jusqu'en septembre 2022 et février 2033 pour la location de locaux et de mobilier. Le solde de l'engagement suivant ces baux s'établit à 1 783 390 \$. Les paiements minimums exigibles au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2023 -	55 063 \$
2024 -	163 952 \$
2025 -	163 952 \$
2026 -	163 952 \$
2027 -	163 952 \$

Contrat de service

L'Ordre s'est engagé, en vertu d'un contrat de service venant à échéance le 31 décembre 2024, pour l'accès à un portail informatique et de la formation. Les paiements minimaux futurs totaux sont déterminés en fonction du nombre de membres inscrits annuellement pour un montant annuel prévu de 102 250 \$ et seront indexés en fonction de l'indice des prix à la consommation au Québec pour les trois dernières années du contrat.



NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2022

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière pour l'Ordre si une contrepartie manque à ses obligations.

Le risque de crédit découle principalement des comptes clients.

Risque de liquidité

L'Ordre est exposé au risque de liquidité principalement en ce qui a trait à ses dettes de fonctionnement.

12. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants ont été reclassés pour se conformer à la présentation de l'exercice courant.



ANNEXES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

2022

2021

A - ADMISSION

Salaires et frais fixes imputés	134 164 \$	83 769 \$
Bureau et affranchissement	7	662
Dépenses de comité	672	1 448
	<hr/>	<hr/>
	134 843 \$	85 879 \$

B - INSPECTION PROFESSIONNELLE

Salaires et frais fixes imputés	189 813 \$	178 980 \$
Bureau et affranchissement	-	122
Dépenses de comité	3 094	5 602
Amortissement des immobilisations corporelles	203	270
Amortissement des actifs incorporels	416	1 563
	<hr/>	<hr/>
	193 526 \$	186 537 \$

**C - NORMES PROFESSIONNELLES ET SOUTIEN À
L'EXERCICE DE LA PROFESSION**

Salaires et frais fixes imputés	105 086 \$	109 815 \$
Bureau et affranchissement	1 057	1 140
Dépenses de comité	3 449	3 172
Dépenses de réalisation	5 239	742
	<hr/>	<hr/>
	114 831 \$	114 869 \$

D - FORMATION CONTINUE

Salaires et frais fixes imputés	132 671 \$	137 117 \$
Bureau et affranchissement	-	95
Cotisations	-	525
Dépenses de comité	1 248	(683)
Vidéos, locaux et services	12 885	10 444
Amortissement des actifs incorporels	22 726	20 928
	<hr/>	<hr/>
	169 530 \$	168 426 \$



ANNEXES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

2022

2021

E - BUREAU DU SYNDIC

Salaires et frais fixes imputés	30 900 \$	29 912 \$
Bureau et affranchissement	1 626	3 561
Dépenses de comité	(619)	(584)
Honoraires professionnels	14 699	11 435
	<hr/>	<hr/>
	46 606 \$	44 324 \$

F - CONSEIL DE DISCIPLINE

Salaires et frais fixes imputés	11 485 \$	10 813 \$
Bureau et affranchissement	373	152
Dépenses de comité	(800)	(1 858)
	<hr/>	<hr/>
	11 058 \$	9 107 \$

G - INFRACTIONS COMMISES PAR DES NON-MEMBRES

Salaires et frais fixes imputés	9 235 \$	992 \$
Honoraires légaux	1 872	-
	<hr/>	<hr/>
	11 107 \$	992 \$

H - GOUVERNANCE

Salaires et frais fixes imputés	245 165 \$	273 045 \$
Comité exécutif	5 454	2 445
Conseil d'administration	81 066	48 106
Services professionnels	38 482	13 388
	<hr/>	<hr/>
	370 167 \$	336 984 \$



ANNEXES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

2022

2021

I - COMMUNICATIONS

Salaires et frais fixes imputés	101 210 \$	123 179 \$
Articles corporatifs	420	420
Bureau et affranchissement	3 409	8 790
Dépenses de comité	-	(1 060)
Dépenses de réalisation	8 630	11 420
Honoraires professionnels	-	3 509
Imprimerie	582	15 352
Amortissement d'un actif incorporel	16 568	-
	<hr/>	<hr/>
	130 819 \$	161 610 \$

J - SERVICES AUX MEMBRES

Salaires et frais fixes imputés	20 700 \$	21 631 \$
Bureau et affranchissement	118	1 383
Dépenses de comité	(676)	477
	<hr/>	<hr/>
	20 142 \$	23 491 \$

K - CONGRÈS

Salaires et frais fixes imputés	43 545 \$	44 870 \$
Bureau et affranchissement	-	1 369
Dépenses de comité	(1 437)	(1 230)
Dépenses de réalisation	-	13 531
Frais de courtage	-	1 845
	<hr/>	<hr/>
	42 108 \$	60 385 \$

L - COMITÉ DE LA FORMATION

Salaires et frais fixes imputés	7 056 \$	6 463 \$
	<hr/>	<hr/>



ANNEXES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

2022

2021

M - AUTRES CHARGES

Assurances	3 589 \$	3 503 \$
Bureau et affranchissement	30 128	15 486
Cotisations et affiliations	44 117	43 019
Créances douteuses	1 955	-
Énergie	3 649	5 952
Entretien et réparations des locaux	5 305	3 508
Entretien et réparations du mobilier de bureau	3 257	3 270
Frais bancaires	3 203	3 195
Frais de cartes de crédit	34 311	35 104
Impression	4 501	2 363
Location de matériel	2 873	3 082
Loyer	81 900	79 950
Maintenance informatique	145 792	169 717
Permanents	12 197	5 049
Taxes et permis	27 597	26 829
Télécommunications	6 275	12 074
Amortissement des immobilisations corporelles	23 292	16 464
Amortissement des actifs incorporels	29 283	6 772
Frais fixes imputés	(119 642)	(100 635)
	343 582 \$	334 702 \$

RÉPARTITION DES FRAIS FIXES

Assurance	3 589 \$	3 503 \$
Énergie	3 649	5 952
Entretien et réparation des locaux	5 305	3 508
Loyer	81 900	79 950
Taxes et permis	27 597	26 829
Amortissement des immobilisations corporelles	23 136	16 464
Amortissement des actifs incorporels	39 024	6 772
Portion attribuable aux autres charges (services administratifs)	(64 558)	(42 343)
	119 642 \$	100 635 \$

Admission	21 989	10 448
Bureau du syndic	12 934	12 098
Comité de la formation	647	550
Communication	14 874	19 797
Congrès	6 467	5 499
Conseil de discipline	1 293	1 100
Formation continue	18 108	15 398
Infractions commises par des non-membres	1 940	-
Inspection professionnelle	25 869	21 997
Normes professionnelles et soutien à l'exercice de la profession	11 641	9 899
Services aux membres	3 880	3 849
	119 642 \$	100 635 \$

RAPPORT ANNUEL

ORDRE PROFESSIONNEL
DES TECHNOLOGISTES
MÉDICAUX DU QUÉBEC

281, AV. LAURIER EST
MONTRÉAL
(QUÉBEC) H2T 1G2

T :
514 527-9811 | 1 800 567-7763
F :
514 527-7314

INFO@OPTMQ.ORG
WWW.OPTMQ.ORG

DÉPÔT LÉGAL 4E TRIMESTRE
2022

2021-2022

A photograph of a laboratory or office desk. On the desk, there is a laptop, a monitor displaying medical data, a microscope, and a multi-drawer cabinet. The background is a plain wall.